Troisième Année. — N° 8. MAI 1943.

L'ETHNIE FRANÇAISE

REVUE MENSUELLE DE DOCTRINE ETHNO-RACIALE
ET DE VULGARISATION SCIENTIFIQUE

ANTHROPOLOGIE . GÉNÉTIQUE
EUGÉNISME . ETHNO-SOCIOLOGIE
ETHNO-PSYCHOLOGIE

SOMMAIRE

INAUGURATION DE L'INSTITUT D'ETUDE DES QUESTIONS JUIVES ET ETHNO-RACIALES

DEFINITIONS

MONTANDON : Ethno-raciologie judaïque.

Jean HERITIER : Les Juifs et l'ancienne France.

VILLEMAIN : L'ethno-racisme et les doctrines spirituelles.

GUEYDAN de ROUSSEL : Méthodes historiques pour l'étude du caractère des peuples.

de BONNAULT : L'art du meuble au XVIIIe siècle : une collaboration franco-allemande.

MONTANDON : « L'ethnie juive » : VIII. — Prénoms juifs.

Les Nègres en France sous Louis XVI (LAVILLE).

Bibliographie (MAUGER).

Programme des cours de l'Institut des Questions Juives et Ethno-Raciales.

DIRECTEUR SCIENTIFIQUE :
Dr George MONTANDON
Professeur d'Ethnologie à l'Ecole d'Anthropologie de Paris
22, Rue Louis-Guespin — CLAMART près Paris.
TELEPHONE : **MIChelet 25-75.**

REDACTEUR EN CHEF - ADMINISTRATEUR :
Gérard MAUGER.

L'ETHNIE FRANÇAISE, 33, Rue Vivienne, PARIS (2e).
Téléphone : Central 55-20 et Gut. 71-57.

LE NUMÉRO
10 fr.

L'ETHNIE FRANÇAISE

REVUE MENSUELLE DE DOCTRINE ETHNO-RACIALE
et de vulgarisation scientifique.

Directeur Scientifique :
Dr GEORGE MONTANDON,
Professeur d'ethnologie
à l'Ecole d'Anthropologie de Paris.

Rédacteur en Chef et Administrateur :
GÉRARD MAUGER.

N° 8. MAI 1943.

SOMMAIRE

1° **Inauguration de l'Institut d'Etude des Questions Juives et Ethno-raciales.**

2° **D E F I N I T I O N S.**

3° **Ethno-raciologie judaïque (Sociologie de l'ethnie juive)** par George MONTANDON.

4° **Les Juifs et l'ancienne France (Position du problème et orientation bibliographique)** ..... par Jean HERITIER, Professeur à l'Institut d'Etude des Questions Juives et Ethno-Raciales.

5° **L'ethno- racisme et les doctrines spirituelles (Le Sol et le Soleil)** ..... par Pierre VILLEMAIN, Chargé de cours à l'Institut d'Etude des Questions Juives et Ethno-Raciales.

6° **Les principales méthodes historiques ayant pour objet l'étude du caractère spécifique des peuples** ..... par William GUEYDAN de ROUSSEL.

7° **L'art du meuble au XVIIIe siècle : une collaboration franco-allemande** ..... par Claude de BONNAULT.

8° **« L'ethnie juive » : VIII. — Prénoms juifs** ..... par George MONTANDON.

9° **Les Nègres, indésirables en France, sous Louis XVI** .. par Ch. LAVILLE.

10° **Bibliographie (von VERSCHUER, FRATEUR, BIASUTTI, MONTANDON)** ..... par Gérard MAUGER.

11° **Programme des cours de l'Institut d'Etude des Questions Juives et Ethno-Raciales.**

*L'INSTITUT D'ETUDE DES QUESTIONS JUIVES ET ETHNO-RACIALES (I.E.Q.J.E.R.) a inauguré son activité le 24 mars dernier. Succédant à l'*Institut d'Etudes des Questions juives, *organisme de combat de la première heure, la nouvelle organisation s'assigne comme but principal l'étude et l'enseignement des problèmes relatifs à la question juive et — base même de cette étude et de cet enseignement — la connaissance des problèmes ethno-raciaux en général.*

La séance inaugurale de l'Institut a été ouverte, dans l'auditoire de l'immeuble qu'il partage avec l'« Union Française pour la défense de la race » au 21 de la rue La Boétie, par une brillante allocution du Commissaire Général aux Questions Juives, M. DARQUIER DE PELLEPOIX. On en trouvera l'essentiel dans LA QUESTION JUIVE EN FRANCE ET DANS LE MONDE, qui reste l'organe officiel de l'Institut (2e année, n° 9). L'allocution du Commissaire Général fut incontinent suivie de la première leçon du Professeur MONTANDON, Directeur de l'Institut, sur L'ethno-raciologie judaïque.

Nous reproduisons ici cette leçon, vu son importance générale, (on la trouvera également dans LA QUESTION JUIVE), mais la faisons précéder des Définitions *que notre Directeur avait réservées pour sa deuxième leçon. Nous estimons essentiel, pour cet organe-ci, de mettre en vedette ces définitions dont l'assimilation est la condition d'une claire vision des problèmes ethno-raciaux dont nous entretenons nos lecteurs.*

La dernière page de ce numéro donne le programme des cours professés à l'Institut d'Etude des Questions Juives et Ethno-Raciales.

DÉFINITIONS

par le Dr George MONTANDON

Professeur d'ethnologie à l'Ecole d'Anthropologie
et à l'Ecole des Hautes-Etudes Sociales,
Directeur de l'Institut d'Etude des Questions Juives et Ethno-Raciales.

Au début de l'enseignement doctrinal que le Commissariat Général aux Questions Juives nous a fait l'honneur de nous confier, il est capital, fondamental, de donner la définition de certaines notions qui reviendront constamment dans nos exposés et nos discussions :

Qu'est-ce que la *race dans son sens premier ?*

Qu'est-ce que l'*ethnie ?*

Qu'est-ce que la *nation ?*

Qu'est-ce que la *race dans son sens second ?*

1. La R A C E (dans son 1er sens) est un groupe humain se distinguant des autres groupes par ses caractères BIOLOGIQUES HEREDITAIRES

[ou, en termes de génétique, c'est-à-dire de science de l'hérédité : **La Race est un groupe muni d'un certain effectif de gènes homozygotes qui manquent à d'autres groupes**]

2. L' E T H N I E est un groupe humain NATUREL, déterminé par la totalité de ses caractères, héréditaires (biologiques) et non héréditaires (traditionnels).

3. La N A T I O N est le groupement HISTORIQUE compris dans les limites de l'Etat.

4. La R A C E (dans son 2e sens) est la VALEUR EUGENIQUE de la population (que cette population soit une race biologique, une ethnie ou une nation).

Le terme de *race* peut donc avoir 2 sens (il est déjà suffisamment malheureux que le second sens donne lieu à des confusions avec le premier), mais il ne saurait en avoir 4.

Quand on parle de faire du *racisme*, cela signifie avant tout favoriser la valeur eugénique de la population. Le racisme, c'est de l'eugénisme. On pourrait appeler la race dans son second sens : l'« eugénie ».

Il est certains peuples (le terme de « peuple » s'applique volontairement à un groupe qu'on entend désigner de façon vague) chez lesquels une race systématique (biologique) est particulièrement représentée ou particulièrement favorisée. Chez ces peuples, le racisme consistera à promouvoir simultanément la race dans son 1er sens et la race dans son 2e sens.

Mais ce n'est pas là le cas de la France. Notre population est faite d'éléments appartenant, en proportions sensiblement égales, aux 3 races systématiques de l'Europe (races nordique, alpine et méditerranéenne). L'eugénisme français ne saurait donc favoriser une race spécialement, mais bien l'ensemble de l'ethnie française, en laquelle ethnie fusionnent les éléments de ces 3 races.

En d'autres termes, le « racisme » français est fait d'« eugénisme » et d'« ethnisme ». Sous peine de se donner l'air de ne pas même savoir ce que nous sommes, le mieux sera de dire que le *but* de nos organisations eugéniques, telle l' « Union française pour la défense de la race », est *l'ethnisme français*.

***

Et maintenant, voyons de plus près ce qu'est l'*ethnie* par rapport à la race biologique ou systématique.

Le règne animal se cloisonne comme suit (les chiffres indiqués n'étant valables que comme ordre de grandeur) :

Embranchements	10
Classes	100
Ordres	1000
Familles	10000
Genres	100000
Espèces	1000000
Races	.....

Ainsi les races sont les ultimes subdivisions systématiques du règne animal, caractérisées par leurs propriétés biologiques, c'est-à-dire somatiques (de *soma*, le corps) et, *partim*, psychiques.

Car l'Homme en particulier, en sus de ses propriétés somatiques, possède des caractères dûs au travail de son esprit, caractères dits en conséquence noologiques (de *nóos*, l'esprit), dont les uns sont héréditaires et les autres simplement traditionnels.

L'ensemble des divers facteurs humains pouvant être répartis en 5 rubriques :

facteurs	.....	somatiques
	noologiques	linguistiques religieux culturels mentaux,

pour bien comprendre ce qu'est la race biologique par rapport à l'ethnie, on se servira du schéma suivant :

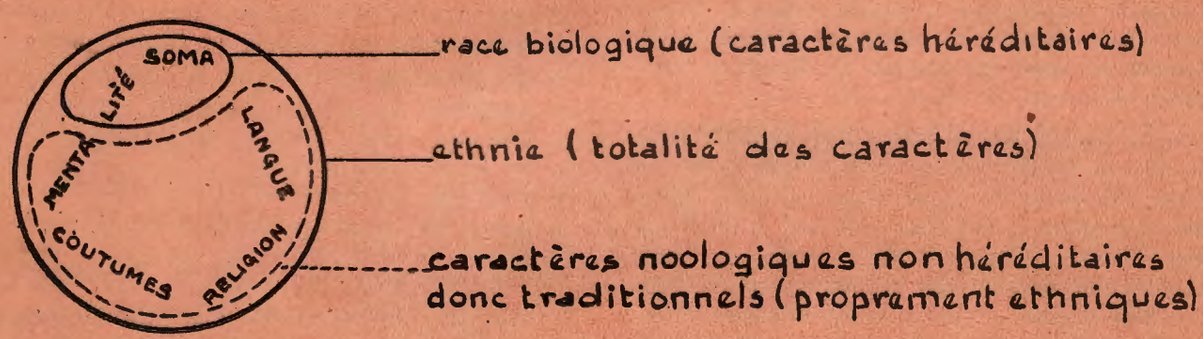

En effet, la race biologique est faite, nous l'avons dit, des caractères somatiques (anatomo-physiologiques) et d'une *partie* des caractères mentaux, de ce qui constitue les tendances générales de la psyché, tandis que les aspects mobiles de la psyché sont davantage dûs au façonnage par la tradition. Pour montrer que la mentalité est à moitié due à l'hérédité et à moitié au milieu, on coupera le mot « mentalité » en deux, comme l'indique le schéma.

L'ethnie ne s'oppose donc pas à la race : elle l'englobe. Mais la réciproque n'est pas vraie, et la meilleure preuve que les caractères purement traditionnels ne sauraient suffire à caractériser les groupes naturels, ce sont les Nègres des Etats-Unis ; oublieux de leurs anciennes langues et coutumes, seule la race biologique les distingue de leurs concitoyens blancs d'Amérique.

Enfin, sur un autre front, les termes d'*ethnie* et d'*ethnicité* doivent se défendre contre ceux de *nation* et de *nationalité*. La confusion vient ici principalement des Napoléon, Napoléon Ier et surtout Napoléon III. Ils disaient faire une politique des nationalités : ils faisaient en réalité une politique des ethnicités, car il est souverainement illogique de donner à « nationalité » un sens s'opposant à celui de « nation ». La nationalité ne peut être que l'appartenance à une nation, entité historico-politique, comme l'ethnicité est l'appartenance à une ethnie, entité naturelle, souvent indépendante des frontières politiques.

Quelques exemples illustreront ces définitions :

Le groupement esquimau est une race propre en même temps qu'une ethnie propre.

Le groupement négro-américain ne se différencie de ses voisins que par ses caractères raciaux.

Le groupement français est une ethnie principalement différenciée par ses caractères linguistiques.

Le groupement juif est une ethnie principalement différenciée par ses caractères mentaux et religieux (subsidiairement par ses caractères raciaux).

Le groupement tzigane est une ethnie ne formant ni une nation, ni une race en propre.

Le groupement suisse est une nation ne formant ni une ethnie, ni une race en propre.

***

Celui qui vous parle n'est pas seul à professer cette interprétation des notions en question, de la notion de race en particulier.

La définition génétique de la race que nous avons inscrite au tableau entre parenthèses est celle du Professeur Eugène Fischer, fondateur de l'Institut d'Anthropologie, d'Hérédité humaine et d'Eugénique de Berlin, et du Professeur von Verschuer, qui lui a récemment succédé.

Mais écoutons maintenant un auteur français qui ne manque pas d'autorité. Il s'est exprimé à propos d'un ouvrage dont il nous faut une fois parler, une fois pour toutes, ouvrage qui a redoublé la confusion parmi ceux qui cherchent à voir clair dans le domaine ethno-racial. Le confusionniste est un vieux *toubib*, retiré à 70 ans de ses fonctions obscures et qui, dans son désœuvrement, s'est senti subitement éclairé des lueurs de l'anthropologie — dont il ignore les données les plus élémentaires. Mis à la porte, pour insuffisance documentaire, de l'Ecole d'Anthropologie, où on lui avait laissé tenter un essai, il a publié, auprès d'une firme littéraire (après qu'une maison scientifique en eut refusé le manuscrit), l'ouvrage en question, basé sur une conception vétuste dont le public n'est pas encore totalement guéri. Voici donc comment s'exprime une voix française au sujet du livre du Dr Martial, intitulé *La Race française* :

« Il est dommage que ce livre, dont l'intérêt n'est « pas niable, et qui envisage la formation de la nation « française à un point de vue en partie nouveau, porte « un titre qui prête à méprise... Quand il s'agit de « groupes sociaux, linguistiques, religieux, etc., « d'autres termes doivent être utilisés, et celui d'eth- « nie... a déjà acquis une juste faveur. Prendre, com- « me le fait ici l'auteur, le mot race pour désigner la « nation est un retour en arrière dont on ne peut sai- « sir les avantages. Et sa définition de la race, comme « « l'ensemble d'une population dont les caractères « psychologiques latents ou manifestes (langage en « particulier), et les traits anthropo-biologiques consti- « tuent dans le temps (histoire) une unité distincte », « fait appel à tant de caractères hétérogènes qu'on ne « voit pas en pratique comment on pourrait l'appli- « quer. »

H.-V. Vallois
(Directeur du Musée de l'Homme)
dans L'ANTHROPOLOGIE,
t. 45, 1935, p. 436-437.

Enfin, même chez les Anglo-Saxons, ainsi que le rapporte le même organe (t. 47, 1937, p. 210-211), à propos de la réunion d'un comité d'anthropologistes et de biologistes, la notion de race est l'objet d'une appréciation analogue :

La valeur de la race

«... Pour le moment, le Comité s'est à peu près ex- « clusivement limité à la première partie de sa tâche, « et le rapport qu'il a élaboré cherche surtout à défi- « nir la race. Tous ses membres ont été unanimes à « décider que ce terme doit être pris dans le seul sens « de l'anthropologie physique, et ont condamné une « fois de plus l'emploi qui en est fait dans d'autres. « Certes, ce ne sont pas tant les anthropologistes pro- « prement dits qui sont responsables de ces confu- « sions, que les littérateurs et les historiens qui font « une pseudo-anthropologie. Mais comme ce sont jus- « tement les livres de cette catégorie qui touchent le « plus de public, l'erreur continue à se propager, et il « était bon que le Comité insiste à nouveau sur sa « nocivité.

« La majorité des membres s'est finalement ralliée à « la définition suivante : « Une race est composée d'un « ou de plusieurs groupes d'individus avec leur des- « cendance, tous se croisant entre eux et possédant en « commun un certain nombre de caractères héréditai- « res qui les distinguent des autres groupes. Ces carac- « tères doivent exister chez la majorité des individus et « ne pas être pathologiques, ni de ceux (comme les « cheveux roux) qui ne s'observent que sur une faible « minorité de la population. Dans l'état actuel de nos « connaissances, nous ne pouvons utiliser pour diffé- « rencier les races que les caractères dits physiques, « quoiqu'il soit possible que l'existence de caractères « psychologiques héréditaires soit plus tard démon- « trée. »

« Certains membres ont préféré une autre défini- « tion, qui ne diffère pas fondamentalement de la pre- « mière, mais est énoncée en termes plus conformes « aux principes généraux de la biologie : « Par race, « on entend un groupe biologique possédant en com- « mun un certain nombre de caractères héréditaires « qui les séparent des autres groupes, et par lesquels se « distingue également sa descendance, aussi long- « temps que ce groupe continue à rester isolé. »

H.-V. Vallois,

Ces citations dispensent d'en dire davantage sur la prétendue conception de Martial, due, au début, à l'ignorance, et dont il n'a plus pu se dégager — ignorance que démontrent de multiples affirmations échafaudées sur des notions hâtivement acquises et dont la fausse interprétation se laisse mathématiquement prouver. Nous ajouterons simplement que le même saltimbanque en anthropologie a fait la proposition saugrenue, du point de vue eugénique — c'était même là, un temps, son grand cheval de bataille — de régénérer la France par des « greffes interraciales ». Proposition d'impuissant dans tous les sens du terme, quand on songe que le bonhomme n'a pas été capable, en 70 ans d'existence, de greffer un rejeton français sur une fille d'Eve. Hâtons-nous de dire que ce fut peut-être heureux puisque, raconte-t-on, son épouse était... juive !

Les définitions de base étant posées et le terrain étant déblayé, nous aborderons notre sujet, proprement dit, à savoir l'étude de l'ethno-raciologie judaïque.

ETHNO-RACIOLOGIE JUDAÏQUE

Sociologie de l'ethnie juive

(Leçon inaugurale des cours professés à l'Institut d'Etude des Questions Juives et Ethno-Raciales et Première leçon du cours sur l' « Ethno-raciologie judaïque » — 24 mars 1943.)

par George MONTANDON

L'Institut d'Etude des Questions Juives et Ethno-Raciales inaugure son activité en ouvrant ses cours. Il a paru, en effet, que la première tâche de l'Institut devait être *l'enseignement*. L'enseignement, par contraste avec d'autres manifestations, qui n'en ont pas moins leur extrême utilité, offre l'avantage d'être un effort constant, maintenant avec le public un contact vivant et permanent. Mais un enseignement systématique, d'allure posée, permettant de prendre des notes, exige un corps enseignant. Vous nous jugerez à l'œuvre. Permettez-moi, en ce premier jour, de vous présenter d'abord ceux qui seront les ouvriers de la première heure.

Armand Bernardini, qui s'est livré à des études de linguistique, de sociologie et d'histoire des religions, est Secrétaire général de la Société des Océanistes, et bien avant la guerre déjà, il faisait des communications aux Congrès internationaux d'Anthropologie. S'étant, depuis, attaché à l'étude du problème du contrôle ethno-racial, il a été amené à dégager les objectifs et les méthodes de cette discipline nouvelle que constitue la Généalogie sociale. En même temps, la recherche philologique de l'origine des patronymes, qui en est l'indispensable complément, l'a conduit à se faire le créateur en France de l'onomastique juive.

Jean Heritier est un universitaire qui ne se soucie de pédagogie que dans la limite des nécessités de l'enseignement. Toute son œuvre en effet — et elle est considérable — est celle d'une puissante personnalité. Sous son double aspect critique et historique, elle tire de ces dualités complémentaires une particulière qualité. Critique littéraire, Jean Heritier a voulu être l'historien perspicace de la littérature française contemporaine. Historien, il apparaît comme le critique de l'histoire conventionnelle. Formé aux meilleures méthodes de la science historique et doué d'une puissance de travail peu commune, il est, on le sait, le spécialiste du XVIe siècle. Ses ouvrages sur *Marie Stuart* et sur *Catherine de Médicis* sont des œuvres auxquelles l'Institut de France a tenu à rendre un juste hommage.

Charles Laville est l'homme des études patientes et éminemment précieuses. C'est par l'étude de la biologie, avec Baron, d'Alfort, qu'il a été amené à la raciologie et à l'étude du judaïsme. Et comme sa documentation est considérable, nous nous félicitons qu'il ait accepté de donner un cours sur la technique de la judéocratie dans notre pays.

Enfin Pierre Villemain, en lutte depuis toujours contre la sclérose des programmes scolaires et en qui le professeur libre se double d'un homme d'action, crut, au retour de la guerre, le moment venu d'entrer en lice pour ceux qui s'étaient préparés pour l'heure du sursaut sauveur. L'essentiel lui parut être de refaire les Français, corps et âme, ce à quoi tendent ses articles dans la presse hebdomadaire et son action parmi les jeunes. Récemment encore, il ne craignait pas d'exposer, en temps que chrétien, les raisons de son attitude à l'égard de la lutte européenne.

Au cours de cette année scolaire, qui nous amènera jusqu'aux premiers jours de juillet, le thème que j'aurai personnellement l'honneur de développer sera l'exposé des grandes lignes de l'ethno-raciologie judaïque.

L'ethno-raciologie judaïque !

Ce simple titre nécessitera quelques définitions de principe, mais une pareille discussion, tout inéluctable qu'elle soit, a quelque chose d'aride, et nous la renvoyons à une autre leçon. En effet, nous n'avons pas l'intention de vous faire, au long de nos quelque 15 heures de cours, un exposé doctrinal de la question ethno-raciale, où nous définirions, puis traiterions dans l'ordre classique, les chapitres s'y rapportant. Si vous le voulez bien, nous aborderons le problème de façon plus pratique, je dirais de façon plus vivante.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, celui qui vous parle a eu l'occasion, soit pour le Commissariat Général aux Questions Juives, soit pour le Juge d'Instruction, soit pour les Tribunaux, d'examiner plusieurs centaines d'individus plus ou moins juifs, dont les papiers de famille étaient incomplets, dans le but de déterminer si, du point de vue ethno-racial, il y avait lieu de considérer les individus en question comme Juifs, comme non-Juifs, ou comme demi-Juifs.

Or, je puis dire que si même telle n'avait pas été notre intention, nous aurions involontairement vu défiler devant les yeux tous les aspects de la question juive. Et c'est bien ce que prétend être un examen ethno-racial : un examen *total* de l'individu. Un examen même plus total que ne peut l'exprimer cet adjectif. Expliquons-nous.

En premier lieu, l'examen sera total en ce sens qu'il inventoriera l'individu soumis à l'investigation sous tous ses aspects : sous ses aspects héréditaires, c'est-à-dire biologiques ou raciaux, et sous ses aspects traditionnels, c'est-à-dire proprement ethniques — la définition plus précise de ces notions étant renvoyée à une autre heure, comme nous l'avons dit. (Remarquons simplement en passant qu'on ne sortira pas des incompréhensions actuelles, tant que la loi n'aura pas distingué entre la race et l'ethnie: il arrive en effet journelle-

ment que des gens instruits, et, ce qui est plus grave, que des hommes de loi ne résolvent pas la contradiction *apparente* de la loi définissant la « race » par la « religion » ; en fait, la loi, en parlant de « race », entend dire l'ethnie — laquelle englobe et la race et la religion (et d'autres facteurs encore). Mais l'examen dont nous vous parlons portera plus loin que sur la détermination ethno-raciale individuelle et c'est une *comparaison* qui vous fera le mieux comprendre le procédé.

Vous savez qu'il est divers Etats, comme l'Allemagne, plusieurs cantons suisses, divers Etats d'Amérique, qui autorisent ou exigent la stérilisation d'individus qu'il serait dangereux pour la communauté de voir se reproduire. Ainsi, la législation allemande prévoit 9 cas dans lesquels la stérilisation peut être indiquée:

3 psychoses : la faiblesse mentale congénitale;
la schizophrénie (ce qu'on appelait autrefois la démence précoce);
la folie maniaco-dépressive;
2 névroses : l'épilepsie héréditaire;
la chorée d'Huntington héréditaire;
2 affections des sens : la cécité héréditaire ;
la surdité héréditaire;
8° : les malformations somatiques héréditaires graves et
9° : l'alcoolisme grave.

Se contentera-t-on, pour faire obstacle à ces affections et à leur reproduction, d'examens individuels ? Certainement pas. A côté de l'examen individuel naturellement nécessaire, l'établissement du dossier familial est capital. Ce n'est que l'examen de la famille au sens large, avec les frères et les sœurs, les parents et grands-parents, les enfants et petits-enfants, les oncles et les tantes, les cousins et cousines, qui permet de statuer en connaissance de cause. Eh bien ! Il en est de même des examens ethno-raciaux ayant trait aux individus plus ou moins juifs. Voilà pourquoi on peut dire que l'examen ethno-racial est plus que total, car il est et doit être *familial*.

Nous avons été amené, en vue de ces examens, à établir un *formulaire ethno-racial d'examen*, de test, tout à fait particulier, non seulement parce que différent de schémas que d'autres, dans les mêmes circonstances, auraient peut-être conçus, mais particulier en ce sens qu'un schéma d'investigation ethno-raciale judaïque porte, pour atteindre son but, un caractère qui n'est ni celui des enquêtes anthropologiques communes, ni celui des enquêtes d'anthropométrie judiciaire, ni celui des enquêtes sur la paternité.

Les *formules d'anthropologie* ont pour but l'enregistrement des caractères qui font distinguer, somatiquement et physiologiquement, les groupes raciaux les uns des autres. Ces formulaires sont inadéquats au repérage des Juifs, d'abord parce que nombre de ces derniers ne se révèlent pas par leurs caractères physiques, puis parce que même pour ceux qui trahissent physiquement leur origine raciale, cette origine se caractérise par des traits spéciaux des parties molles, dont l'inspection détaillée ne rentre pas dans les schémas courants d'anthropologie.

L'anthropologie judiciaire, créée à Paris par Alphonse Bertillon, a un but bien défini : l'enregistrement et le repérage de certains individus. Dans ce but, elle s'appuie sur certaines mensurations, et aussi sur certains stigmates pathologiques, sans intérêt racial; si cette méthode nous intéresse cependant, c'est parce qu'elle est observatrice de menus traits tels qu'il est nécessaire d'en relever dans le repérage du Juif.

Enfin, les *enquêtes en recherche de paternité* s'en tiennent aussi à quelques détails précis, mais d'un autre ordre, caractères fournissant, soit par l'examen du sang, des preuves négatives, soit par celui des crêtes papillaires, du réseau de l'iris, de la structure de l'oreille, etc... les preuves positives d'un lien génétique entre deux individus. La méthode rendra service à l'occasion, vu les cas relativement nombreux dans lesquels des sujets affirment ou nient des liens génétiques.

Notre formulaire d'enquête tient donc compte de ces trois procédés, mais seulement partiellement, et il comporte en plus divers éléments qui lui sont tout à fait spéciaux.

Or, c'est ce schéma pratique d'examen que nous voudrions parcourir avec vous. Chemin faisant, nous pourrons nous étendre à volonté sur un chapitre ou sur l'autre de l'ethno-raciologie. Nous avons eu l'occasion d'exposer le sujet en 4 heures devant un corps d'inspecteurs de police: il ne nous était naturellement pas possible de faire le tour de la question de façon détaillée dans un espace de temps si limité. Nous avons une quinzaine d'heures devant nous, mais le sujet se laisse indéfiniment développer. Vous ne vous étonnerez pas que nous consacrions peut-être 2 heures entières soit à la prétendue religion hébraïque, soit à la question des sangs que bien des gens méconnaissent ou au contraire surestiment, soit à la circoncision, etc. Les thèmes spéciaux ne manqueront pas. Mais aujourd'hui, nous voudrions aborder une question d'ensemble, vous convier à considérer à vol d'oiseau ce que représente scientifiquement, sur le plan social, pour nous, membres de l'ethnie aryenne, l'ethnie juive, la race juive, disons d'un mot simple et compris de chacun, la communauté juive.

⁂

Les Juifs forment une communauté. Ils le proclament et nous reconnaissons cet état de fait. Mais c'est une communauté qui n'est pas constituée comme les autres. Elle comporte un caractère qui, dans toutes les autres grandes communautés, n'affecte que quelques sous-groupes de l'ensemble. Chez les Juifs, ce caractère est valable pour la quasi-totalité des individus, et voici ce caractère : l'ethnie juive, du point de vue culturel, est *une communauté ethnique purement citadine*. Voilà 2.000 ans que la communauté juive vit sans connexion avec un sol qui soit le sien. C'est même le seul peuple de plusieurs millions d'âmes (de 16 à 20 millions sur l'ensemble du globe), qui ne soit plus fixé par aucune racine à un territoire propre. D'autres groupes raciaux s'étiolent dans les villes; ils sentent la nécessité de rester en communion avec la terre. Parmi les nations subjuguées au cours de l'histoire, il n'en est aucune qui ait complètement lâché pied sur le territoire ancestral pour se disperser dans sa totalité sur le reste du globe; or, ce comportement des Juifs, n'est pas à concevoir comme un simple déplacement de la

population hébraïque : il s'agit d'une *mutation interne* dans les buts sociaux de la communauté en question.

Extérieurement déjà, le tableau qu'offre cette communauté frappe par deux aspects : son habitat et son mode d'activité.

L'habitat est caractérisé par une vie bloquée en commun — ce qui finalement a donné le *ghetto*. Mais ce serait une erreur de croire que le ghetto ait été, à l'origine, imposé par les hôtes des Juifs à ces derniers. Sans doute, il arrive qu'on ait été et qu'on soit encore dans la nécessité de réimplanter les Juifs dans leurs ghettos. Mais, au début, c'est par eux-mêmes que cette organisation prit corps, dans la diaspora, c'est-à-dire au cours de la dispersion du peuple juif hors de ses frontières, par leur hantise de se ségréger des autres populations. Ce n'est que dans les pays occidentaux que la forme extérieure du ghetto s'atténua ou disparut, pour, d'ailleurs, laisser subsister l'agglutination morale des membres de la communauté juive.

Quant au mode d'activité extérieure qui a toujours frappé les observateurs du monde juif, c'est le fait que l'immense majorité de ses membres se livrent à des métiers, non de producteurs, mais *d'intermédiaires*.

Ces deux symptômes, le ghetto et le rôle d'intermédiaires, suffisent à caractériser l'aspect culturel extérieur de la communauté juive.

Cependant, phénomène plus remarquable déjà, la vie citadine a conféré aux Juifs un *caractère biologique propre*, dont, sans doute, certains aspects peuvent avoir appartenu au peuple hébreu à l'origine, mais qui n'ont pu qu'être aggravés par la vie dans les villes.

En laissant de côté les caractères héréditaires purement raciaux qui les signalent à la vue, on constate chez les Juifs, par contraste avec la population indigène (c'est-à-dire avec nous autres Français) :

un relâchement de la musculature et du tissu conjonctif,

l'aplatissement de la cage thoracique,

le voûtement du dos,

l'aplatissement de la plante des pieds.

Ce n'est pas tout; il y a chez eux une beaucoup plus grande proportion des maladies, plus citadines que campagnardes, que sont les névroses et les psychoses, dont, en particulier, la paralysie agitante, la schizophrénie (ou démence précoce) et son contraire la folie maniaco-dépressive, enfin l'hystérie et surtout la neurasthénie, répandue au point qu'on a pu avancer que tout Juif est neurasthénique.

Mais il est surtout une affection qui démontre combien les Juifs se sont biologiquement adaptés à l'écologie qu'ils ont choisie (nota bene, nous ne parlons pas ici des maladies qui les atteignent très spécialement si ces maladies, comme le diabète, ne caractérisent pas leur vie citadine). En somme, il est manifeste que le Juif est, en moyenne, plus chétif, plus faiblard que le gros de la population indigène, française, allemande, occidentale en un mot. Or, fait actuellement dûment enregistré, le Juif meurt moins de tuberculose que nous autres, alors que d'habitude cette affection atteint plus durement et plus sûrement le malingre que l'homme robuste. Comment expliquer cette anomalie ?

L'histologie pathologique le révèle. Les formes cliniques de la tuberculose qui frappent les Juifs sont des formes conjonctives, c'est-à-dire des formes où le tissu conjonctif encapsule volontiers les foyers d'infection, tandis que les formes à fonte purulente de ces foyers sont notablement plus rares chez eux que chez nous. En définitive, la tuberculose revêt chez les Juifs une forme plus bénigne que dans le reste de la population. Du point de vue biologique, il y a là un phénomène remarquable d'adaptation au milieu, à savoir au milieu citadin. Sans doute, la sélection aura frappé dans le début les plus faibles, mais ceux qui ont résisté se sont finalement fortifiés, quant au bacille de la tuberculose, dans le milieu somme toute malsain de la ville, et ils sont actuellement relativement immunisés.

⁂

L'adaptation biologique de la communauté juive à la vie citadine étant posée en principe, comment qualifier le comportement de cette communauté dans le domaine social ?

Ses exploits sont connus et ce sera à nos collègues à vous en parler par rapport aux différents domaines de l'activité humaine.

Nous ne voudrions chercher qu'à qualifier ce comportement de la façon la plus appropriée, en considérant la communauté juive globalement. Son histoire nous apprend que cette communauté est :

1° Asociale;

2° Dissociante des autres communautés au milieu desquelles elle vit;

3° Exploitante de ces autres communautés (comme exemple de cette exploitation, il suffira de rappeler que les Juifs possédaient en France le 20 % de la fortune publique, alors qu'ils ne formaient numériquement que le 1 % de notre population, et qu'en Roumanie la richesse aux mains des Juifs atteignait le 90 %).

Ce qu'il faut donc se demander, sur le terrain social, c'est si d'autres associations de cet ordre existent. Sans doute ! il en existe et précisément dans les villes.

Notre collaborateur Armand Bernardini qualifiait un jour la communauté en question de « société d'épaulement ». La définition est bonne, mais il nous faut de plus une comparaison sociale. On peut donc dire que la communauté juive est à considérer socialement, — je contrôle mes termes — comme une *association de filous*. Ce n'est là nullement propos de réunion électorale ! C'est en pesant chacun des mots qu'on doit établir ce parallèle.

Les associations de filous, les bandes de « gangsters » si vous aimez mieux, ne sont nullement, si elles veulent mériter leur nom, des bandes d'individus s'assemblant au petit bonheur. Elles sont « organisées ». La différence d'avec la communauté juive est simplement quantitative. Tandis que les associations de filous sont organisées ville par ville (mais vous savez qu'il y a aussi des bandes internationales !), l'association juive est organisée sur le plan non seulement international, mais mondial. Dans l'un comme dans l'autre cas, ce sont des organisations asociales, dissociantes et exploitantes, sans scrupule national, patriotique et même humain. Et l'analogie peut être poussée jusque sous le rapport linguistique ! De même que les grandes bandes de filous usent d'un langage spécial, d'un argot

propre, la communauté juive a créé un argot international qui, mêlé d'hébreu, d'allemand et de slave, permet à ses membres de s'entendre entre eux : le *yiddisch*. La comparaison de ces associations nous révèle donc des analogies sociales, intellectuelles, morales !

***

S'il en est ainsi, me direz-vous, les Juifs sont-ils vraiment une *race* ?

Sans parler de ceux qui ont intérêt à nier l'existence d'une race biologique juive, il y a eu des savants qui ont prétendu que l'ethnie juive était principalement formée de tous les individus se sentant l'esprit juif et qui, peu à peu, se sont agrégés à cette ethnie.

En réalité, la vérité est entre deux, ou plutôt elle participe de l'un et de l'autre de ces faits. A l'origine, quand les Hébreux formaient une nation, il n'y a pas de doute que le type somatique, dit judaïque, qui permet de reconnaître certains individus comme lui appartenant, était marqué sur un beaucoup plus grand nombre de membres de la communauté que ce n'est le cas aujourd'hui. La preuve en est que dans les communautés du Proche-Orient, comme, par exemple, dans celle des Samaritains, constituée à l'origine d'un mélange d'anciens Hébreux et de colons assyriens transplantés par l'empereur Sargon au 22e siècle avant notre ère (Assyriens du reste racialement fortement apparentés aux Hébreux), la presque totalité des individus porte encore actuellement le masque judaïque (un album du Professeur Genna, de Rome, qui a publié les portraits de tous les membres de cette petite communauté samaritaine, en fait foi).

Mais en même temps que se produisit, au cours des siècles, le passage, de plus en plus marqué d'une mentalité nationale à une mentalité d'association filoutaire, un grand nombre d'individus originairement étrangers à l'association s'y agrégèrent. C'est surtout sur le territoire de la branche polono-allemande ou branche achkénazim du peuple juif que se produisirent des adhésions, dont celle de l'empire khazar, qui occupait la Russie méridionale au VIIIe siècle de notre ère, fut la plus considérable. Et c'est surtout du fait de ces adhésions dans l'Est de l'Europe que l'on rencontre relativement tant de cheveux blonds et d'yeux bleus parmi les Juifs — mais ce qu'il faut admettre c'est que ce sont de préférence des individus qui se sentaient *asociaux* comme les Juifs eux-mêmes qui rejoignaient leur communauté. De sorte que, en définitive, *le type racial judaïque s'est plus altéré au cours des âges sous le rapport somatique que sous le rapport mental*, et c'est avec raison qu'on considérera la mentalité juive comme étant le facteur le plus caractéristique de l'ethnie juive, tous les autres symptômes, somatiques, culturels et religieux n'étant que des moyens adjuvants devant permettre le dépistage de l'appartenance à l'ethnie juive.

Si l'on a bien compris que la communauté juive, socialement, est à homologuer avec une association de filous montée sur une grande échelle, on ne s'étonne plus de la voir prospérer, s'épanouir et se multiplier dans les moments de crise que passent les nations au milieu desquelles elle campe. Ces crises, elles les provoque même, et, lorsqu'elles ont éclaté, elle les exploite. L'histoire offre une série d'exemples de cette mise à profit des crises nationales par les Juifs, dont les plus éclatants sont la chute de l'empire romain, la Révolution française, la Révolution russe et, tout près de nous, la désorganisation française à la veille de la guerre.

***

La conception que nous venons d'exposer du rôle de la communauté juive ne sera pas une manière de voir stérile : elle permettra de tirer des conclusions quant au traitement à lui appliquer. Mais ce rôle, tel que nous venons de le définir, est celui que joue la communauté juive vis-à-vis de chacune des nations au milieu desquelles elle loge, rôle de politique intérieure pourrait-on dire. Quant à son comportement vis-à-vis des Etats, en politique étrangère dira-t-on pour s'exprimer par analogie, nous n'y insisterons pas, parce que nous avons déjà développé le thème ailleurs. Nous rappellerons simplement que les Juifs, aujourd'hui, à défaut de patrie, au lieu de servir un seul pays, les servent tous, comme une fille publique à la disposition de tous les hommes. Nationalement, les Juifs vivent donc, peut-on dire, au milieu des autres peuples en état de prostitution ethnique.

Ces deux notions de communauté sociale filoutaire et de communauté ethnique prostituée font finalement comprendre l'échec des tentatives, faites jusqu'ici, de solution de la question juive.

Historiquement, 3 solutions ont été mises à l'épreuve.

La première, *l'assimilation*, fut en particulier tentée par les Visigoths et cet épisode intéresse notre pays, puisque les Visigoths en occupèrent longtemps la partie méridionale avant de se cantonner exclusivement en Espagne. Aussi l'Espagne a-t-elle été inondée de Juifs, même beaucoup plus nombreux alors dans la presqu'île Ibérique qu'ils ne le furent jamais en France. Cette inondation prit fin avec l'année 1492, date à laquelle l'Espagne expulsa les Juifs, le Portugal la suivant 4 ans plus tard (en 1496) dans cette voie. Et l'on a pu dire qu'il n'y avait plus de Juifs en Espagne, sauf dans le sang des hidalgos !

La deuxième tentative de solution de la question juive, solution par *ségrégation*, fut surtout mise à l'épreuve entre les Ve et XIXe siècles, par le refoulement des sujets juifs dans leurs ghettos strictement fermés. Mais la solution n'était pas idéale, comparable qu'elle était au passage, pour un organisme, d'une infection généralisée à une éruption pustulaire — le danger était persistant de voir l'infection se regénéraliser à tout instant.

La troisième solution est celle qui fut tentée au XIXe siècle : *l'émancipation*. La méthode fut inaugurée par la Révolution française. Mais l'essai ne pouvait aboutir, car l'émancipation n'a jamais détourné de ses buts — bien au contraire ! — une association de filous. L'émancipation n'empêcha donc ni l'exploitation des peuples par les Juifs, ni la prostitution ethnique, internationale, de ces derniers.

Subsistent deux autres solutions :

Si la communauté juive était susceptible d'être rassemblée en un point et capable de se constituer normalement, on pourrait appliquer le principe de la *stabilisation*, sur un territoire donné. Mais les prémisses

nécessaires à cette solution ne sont pas remplies aujourd'hui et, d'autre part, seule la prostitution ethnique est justiciable de cette solution — dont l'avenir décidera.

Resterait à traiter le comportement filoutaire de la communauté juive. Quel est, pour nous autres, la solution normale appliquée au problème que pose l'existence d'une bande de gangsters ? Une seule : *l'extirpation*. Vous vous rendez donc compte que la conception sociale que nous avons envisagée de la communauté juive légitimerait par avance toutes les mesures, allant jusqu'à la mort du troupeau, qui auraient pour but d'assurer l'élimination totale de l'association filoutaire de nos pays d'Occident.

Ces problèmes généraux, il ne m'appartient cependant pas de les traiter. Je n'ai entendu que les évoquer avant d'entrer dans le détail de l'étude de l'ethno-raciologie judaïque, sujet que nous serrerons de plus près dans notre prochaine leçon.

LES JUIFS ET L'ANCIENNE FRANCE (DES MÉROVINGIENS A 1789)

(Cours professé à l'Institut d'Etude des Questions Juives et Ethno-Raciales)

Par Jean HÉRITIER

Première leçon (27 *mars* 1943) :

Position du problème et orientation bibliographique

Le cours d'histoire traitant des Juifs et de l'Ancienne France que j'aurai l'honneur de professer devant vous, cette année, sera bien un cours. J'entends par là qu'il ne s'agira pas plus de conférences mondaines que de polémique. La question juive est totalement ignorée de la presque unanimité des Français, et il n'est pas d'autre raison de l'aveuglement de l'esprit public, en présence de la Guerre juive qui se déroule depuis bientôt quatre ans, ayant gagné, de proche en proche, la planète entière. Il n'est pas non plus d'autre raison à l'effrayante réceptivité de l'organisme français devant la contagion de cette véritable peste intellectuelle et morale, que représente la propagande radiophonique de Londres, Boston et Moscou.

Même parmi les Français qui savent que la question juive existe, et que l'invasion de la France par les Juifs est un fait aux mortelles conséquences, fort peu sont assez documentés pour pouvoir adopter une autre attitude qu'un antisémitisme sentimental. Pour louable que soit celui-ci dans ses intentions, il n'a point valeur rationnelle, par là-même, il ne peut être démontré, justifié, imposé.

Le but du cours inauguré aujourd'hui est donc de fournir aux nationaux français les éléments de leur propagande antijuive. Comme il est naturel, ce cours ne sera pas lui-même de la propagande. Il sera rigoureusement objectif. Il ne sera pas un combat. Il sera le travail de fabrication des instruments de combat. Dans nos propres articles, à WELTKAMPF, RÉVOLUTION NATIONALE, L'APPEL, AU PILORI, nous menons avec assez de véhémence ce combat, pour n'être point suspecté de nous y refuser, et de chercher, dans l'objectivité historique, le refuge d'une neutralité qui ne serait, par le temps qui court, que le masque de la lâcheté, sinon de la perfide et sournoise opposition aux nécessités de la guerre pour la libération de l'Occident, que mènent l'Allemagne de Hitler et l'Italie de Mussolini, entourées de toutes les forces vives de l'Europe. Europe rénovée par le national-socialisme et le fascisme, sous leurs diverses apparences.

Notre objectivité, qui n'est pas neutralité, est volontaire. Il faut des armes dont le métal offre une invincible pureté. Il faut que l'histoire la plus humblement soumise aux faits soit la base d'une offensive contre Israël, qui ne lui permette pas de crier à la persécution, fondée sur des préjugés et des haines, là où il ne s'agit que de justice, fondée sur la connaissance de la question.

⁂

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, je vous demanderai de vouloir bien prendre la peine de suivre ces leçons comme des leçons, comme les étapes méthodiques d'un cours où tout s'enchaîne, selon la double logique des idées et des faits, celle de la nature et de la raison. Je me permettrai de vous prier de prendre des notes. Obligation à laquelle il convient de se soumettre, devant un sujet aussi complexe et aussi déformé par la ruse juive, si l'on veut disposer de moyens d'information précise, permettant seuls de triompher de cette ruse et de débusquer l'ennemi de ses tanières.

Pour comprendre le problème politique juif contemporain, et pouvoir le combattre avec efficacité, c'est-à-dire en créant, dans l'esprit public, de nombreux et solides îlots de résistance, sur quoi s'appuiera l'action répressive de l'Etat, il importe d'en bien saisir et posséder les conditions historiques. Selon une formule qui nous est personnelle, et qui a connu, depuis douze ans, une diffusion dont nous avons la légitime fierté, si la politique est l'histoire qui se fait, l'histoire est la politique qui s'est faite. Aussi, étudier l'histoire des Juifs, c'est la condition préalable à toute politique nationale antijuive.

Le temps presse. L'insolence juive, nourrie des catastrophes mêmes qu'entraîne la durée de la Guerre juive, est de plus en plus grande. Il faut, par consé-

quent, limiter le sujet traité aux immédiates exigences de l'action. Nous bornerons à la France notre examen de l'histoire juive. Même ainsi borné, le sujet demeure trop vaste pour qu'une seule année suffise à en mener à bonne fin l'exposé. Nous ne traiterons, dans le cours de cette année, que des Juifs en France avant la Révolution française, et nous ne commencerons qu'au moment même où, sortie de la Gaule, celtique puis romaine, il existe une France pouvant être considérée déjà en tant que telle : la France chrétienne et royale de Clovis, celle du Baptistère de Reims, celle qui, sous les trois races de nos Rois, Mérovingiens, Carolingiens, Capétiens, se développa, quinze siècles durant, pour devenir ce qu'elle fut, avant qu'Israël, libéré par la folle imprudence des Français du XVIIIe siècle, ne la rongeât et ne la corrompît. Et ce qu'elle était, avant l'invasion juive, c'est-à-dire l'une des premières nations du monde, elle ne le redeviendra que le Juif une fois chassé.

La France juive, a dit Edouard Drumont. C'est la France non juive, celle d'avant 1789, que nous vous invitons à étudier avec nous. Vous verrez que cette France non juive n'a pu prospérer que parce qu'elle s'est constamment protégée contre les Juifs, des Mérovingiens à la fin du XVIIIe siècle. Le jour où, sous l'influence de l'idéologie libérale et humanitaire, propagée par les sociétés de pensée et les loges maçonniques, elle introduisit les Juifs dans son sein, elle y introduisit, en même temps, le germe de sa déchéance. Déchéance dont vous êtes les témoins, et qui aboutira, sous peu, à la mort de la patrie, si le germe juif n'est pas exterminé par une impitoyable thérapeutique d'Etat, servie par les Français enfin éclairés sur l'étiologie de l'infection juive, conduisant la France au tombeau !

***

En cette leçon d'ouverture, je ne m'excuserai pas d'une inévitable austérité : je vous présente une orientation bibliographique du sujet, qui pourra, tout d'abord, vous sembler ardue et même ennuyeuse, mais dont vous reconnaîtrez bien vite l'intérêt. Le caractère même de ces leçons les rend succinctes. Il s'agit de vous fournir les grandes lignes d'un travail, dont c'est à vous qu'il appartiendra d'enrichir la substance, et de déployer l'étoffe, par vos lectures personnelles.

Pour guider ces lectures, voici les indications essentielles.

Contrairement à ce que diffuse le mensonge d'Israël, l'antisémitisme n'est pas, en France, d'importation étrangère. Quoique l'Ancienne France, grâce à l'isolement des Juifs dans leurs communautés, n'ait pas connu la maladie effrayante que le grand Gougenot des Mousseaux, en son livre immortel, appelait la judaïsation des peuples chrétiens, elle a fort bien connu le péril de la contagion juive, le foyer d'infection morale, intellectuelle, politique et sociale, formé par l'existence même du peuple déicide, auquel la malédiction divine avait retiré ses vertus pour ne lui laisser que ses vices. Vertus réfugiées chez quelques Juifs isolés, justes survivant en Israël, et sans autorité sur leurs frères. Vices étendus à la nation juive tout entière, et qui ont fait d'elle, au long des siècles, l'exécration du genre humain.

De ces vices, un saint authentique, et que sa charité même portait à l'indulgence et au pardon, fut le témoin terrifié, en des conditions trop exceptionnelles pour que ce témoignage n'ait point une éclatante valeur. Dans un article récent des NOUVEAUX TEMPS (n° du 11 mars 1943), notre confrère Roger Deport écrivait ceci : « Lorsque Charles de Foucauld explora le Maroc, alors rigoureusement fermé aux Européens, il dut, pour passer inaperçu, revêtir les guenilles d'un rabbin d'Algérie, dont il endossa l'humble personnalité. Les avanies subies, le mépris enduré, la saleté et la corruption dans lesquelles il vécut, du 20 juin 1883 au 23 mai 1884 furent la rançon de ses itinéraires. — L'état d'Israëlite ne manquait pas de désagréments, écrira-t-il ; marcher pieds nus dans les villes, et quelquefois dans les jardins, recevoir des injures et des pierres n'était rien; mais vivre constamment avec les Juifs marocains, gens méprisables et répugnants entre tous, sauf de rares exceptions, était un supplice intolérable. On me parlait en frère, à cœur ouvert, se vantant d'actions criminelles, me confiant des sentiments ignobles... »

Ce crime, cette ignominie d'Israël, nos ancêtres avaient fini par les enfermer au ghetto. Si bien tendues qu'en fussent les chaînes, les Juifs réussissaient à les franchir, parce que les isoler à l'intérieur de chaque nation n'est qu'un demi-remède, à cause de toutes les possibilités d'évasion du ghetto et de pénétration, même restreinte, dans la société chrétienne, qui subsistent. La solution valable ne sera que de les isoler de toutes les nations, en les rassemblant en quelque territoire, au préalable vidé de ses habitants. La Chrétienté médiévale n'en avait pas les moyens, pour des raisons géographiques évidentes. La Chrétienté victorieuse de la Guerre juive les aura. Faute de ces moyens, il n'y avait que la solution du ghetto.

Par le fait même que le ghetto communiquait avec la Chrétienté, nos pères ont bien connu, et, ils l'estimaient à bon droit, trop connu leurs Juifs. Aussi existe-t-il une documentation fort ancienne sur Israël et ses rapports avec les peuples aryens. Documentation aussi bien juive que chrétienne, et qui constitue les sources mêmes de tout travail sérieux sur ce sujet. A ces sources viennent s'ajouter les innombrables travaux relatifs au sujet.

Sources et travaux, limités à la question des Juifs dans l'Ancienne France, forment déjà une masse écrasante de textes. Pour les avoir explorés depuis plus de trente ans, je me dissimule, moins que quiconque, combien imparfaite est toute tentative de choix parmi eux. Il faut, néanmoins, choisir, en s'efforçant d'éviter l'arbitraire, et en indiquant les textes que nous nommerons les textes d'orientation, c'est-à-dire ceux qui présentent eux-mêmes, comme les poteaux indicateurs des carrefours et des étoiles dans les grandes forêts domaniales, les possibilités, pour le promeneur, de se guider dans la multitude des chemins.

Nous choisirons donc, tant pour les sources que pour les travaux, les textes repères. Les textes offrent eux-mêmes une bibliographie détaillée, en même temps que des exposés de faits et des citations. Au mensonge juif, la vérité historique s'oppose, avec une abondance, une précision, une profondeur, qui permettent de le dissi-

per aisément. Encore faut-il que cette vérité soit mise aux mains des Français soucieux du salut public.

D'abord, et avant tout :

La Bible, où la confrontation de l'*Ancien* et *du Nouveau Testament* permet de voir tout ce qui différencie le Juif, même antérieurement à la malédiction entraînée par le déicide, du Chrétien, au point de vue théologique, moral et intellectuel, philosophique et sociologique, et de l'Aryen, au point de vue ethno-racial. Si les Français lisaient davantage l'Ecriture sainte, on ne verrait pas de catholiques suivre le Vatican et certains princes de l'Eglise de France dans leur politique projuive, qui est exactement au rebours de l'enseignement de Jésus-Christ et de la tradition du christianisme.

Le Talmud de Jérusalem, dans la traduction française intégrale de Moïse Schwab, qui compte onze tomes.

Le bref opuscule de Moïse Maïmonide, l'illustre médecin et théologien juif de Cordoue, au XIIIe siècle, qui commenta brillamment Aristote, et exerça une influence réelle sur la genèse de la pensée de saint Thomas d'Aquin, cherchant à établir l'accord de la raison et de la foi. Ce bref opuscule est intitulé : *Les Lois concernant les Rois et la Guerre.*

Pour les rabbins d'aujourd'hui, *le Talmud,* par exemple, relève de la jurisprudence, et non de la théologie. Dans la théocratie juive, Eglise et Etat ne font qu'un. La jurisprudence ne peut être distinguée de la théologie que pour des motifs de commodité. En fait, *le Talmud* constitue la théologie morale pratique d'Israël, comme l'*Ancien Testament* en est la théologie dogmatique, en même temps que l'histoire narrative, d'une part, et la morale théorique, de l'autre. Les travaux de Gougenot des Mousseaux, de l'abbé Auguste Rohling, notamment, et sur quoi nous reviendrons, ne permettent aucun doute à cet égard.

Nous nous abstiendrons ici de donner les sources de la philosophie juive, ce qui nous entraînerait dans une direction passionnante — nous le savons par expérience personnelle, ayant approfondi cette matière, aux temps lointains de notre agrégation de philosophie — mais ne se référant qu'indirectement à notre sujet. Nous tenons à dire, toutefois, qu'une initiation à la philosophie juive s'impose à qui veut bien comprendre comment et pourquoi le talmudisme, propagé par les docteurs d'Israël, a pu infecter la société chrétienne.

Les sources françaises les plus importantes, relatives aux Juifs dans l'Ancienne France, sont à capter dans les grandes collections des merveilleux érudits des XVIIe et XVIIIe siècle, clercs et laïques, français (surtout bénédictins de Saint-Maur, groupés autour des Montfaucon et des Mabillon), allemands ou italiens. Et ce vous sera l'occasion, à la Nationale ou à l'Arsenal, de vous promener parmi les incomparables travaux de ces grands hommes. Soit dit en passant, cela vous permettra de juger comme il convient la farce universitaire, selon laquelle l'érudition critique et l'histoire scientifique ont commencé avec la Troisième République et les lumières de la Maçonnerie et de la laïcité.

Pour avoir les canons des conciles où il est question des Juifs sous les Mérovingiens, se reporter à la *Sacrorum Conciliorum nova et amplissima Collectio,* établie par Jean-Dominique Mansi (1692-1769), qui fut archevêque de Lucques. Il en existe une réédition, dont une cinquantaine de tomes ont paru, depuis 1901, à Paris. Vous trouverez là de quoi vous enchanter à lire les textes vigoureux de l'Eglise médiévale s'occupant des Juifs : conciles de Vannes en 463, d'Orléans, en 533, de Clermont, en 535, de Mâcon, en 581, de Reims, en 625, notamment. Toutes les décisions canoniques prises par la suite, soit par les évêques, soit par les papes, se réfèrent à la tradition fortement établie en ces âges lointains. La *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin, dans toutes les parties où elle traite des rapports entre chrétiens et juifs, est conforme à cette tradition dogmatique. Tradition toujours valable, empressons-nous de le dire, pour les catholiques qui savent que l'Eglise romaine n'a pas commencé en 1892, au temps du ralliement à la République et à la démocratie, qui devait, sans tarder, devenir le ralliement à la judéo-maçonnerie.

Etienne Baluze (1630-1718) présente les textes de nos Rois dans ses *Capitularia Regum Francorum,* dont la dernière édition est celle de 1780. Ses *Vies des Papes d'Avignon,* dans la traduction de 1783, d'après la 1re édition latine en deux tomes, Paris, 1693, sont riches en détails sur les Juifs de la cité pontificale et du Comtat-Venaissin. L'érudit abbé G. Mollat a donné trois tomes d'une réédition latine, de 1916 à 1922.

Dom Martin Bouquet (1685-1754) vous offrira une fructueuse moisson, dans son magnifique *Recueil des Historiens des Gaules et de la France,* dont il a lui-même composé les treize premiers tomes. Ses continuateurs, Dom Brial et les membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, n'ont pas été plus indifférents que lui aux faits et gestes d'Israël, et aux mesures salvatrices prises à leur égard. Il n'y a encore que vingt-quatre tomes publiés, et ils ne dépassent point l'année 1328. Un beau florilège antijuif serait à puiser dans les nobles ni-folio, où demeure vivante l'ancienne France, pieusement entretenue et servie par les incomparables érudits que se plaisait à saluer le grand Fustel de Coulanges. On y peut voir que nos pères connaissaient bien les Juifs, même au ghetto, et savaient se prémunir contre leur éternelle malice.

Grâce aux recueils des érudits de l'Ancienne France et à quelques nouvelles éditions, nous disposons des sources suivantes pour l'étude des juiveries médiévales établies sur la terre des Francs :

Dans la *Patrologie* de l'abbé Migne, dont la formidable masse de ses 221 tomes latins et de ses 161 tomes grecs impressionne même les bibliographes les plus intrépides, lorsqu'ils en affrontent les rangées dans la salle de travail de la Nationale, tomes publiés entre 1844 et 1886, on trouve :

au tome LXVII, une *Vie de saint Césaire,* évêque d'Arles, en 502, né en 470, mort en 542, et qui lutta sans trêve contre les Juifs ;

au tome CIV l'admirable *De Insolentia Judaeorum* d'Agobard, archevêque de Lyon, et qui vécut de 779 à 840 ;

au tome CXVI, il y a une *Epistola seu Liber contra Judaeos,* d'Amolon, successeur d'Agobard ;

au tome CLXXXIX de Pierre le Vénérable abbé de Cluny (1092-1156), traducteur et réfutateur du *Coran,* on rencontre un fort pertinent *Tractatus adversus*

Judaeorum inveteratam duritiam, qui ne le cède pas en vigueur à l'ardent Agobard.

De même, Aimoin, abbé de Fleury, contemporain de Hugues Capet, est l'auteur d'une *Chroniqua Moïsiacensis.* Rigord, moine de Saint-Denis (1145-1210), s'est occupé des Juifs dans ses *Gesta Philippi-Augustii;* le comte Delaborde a édité ce texte important, en 1882, dans la collection de la *Société de l'Histoire de France.* On trouve d'intéressants détails sur les Juifs du Midi sous Philippe-le-Bel, dans le *Catalogue des Documents du Trésor des Chartres,* établi par Siméon Luce. Saint Grégoire de Tours parle des Juifs au temps des Mérovingiens (le célèbre évêque vécut de 538 à 594) dans son *Histoire,* dont l'édition Guadet et Taranne, publiée à Paris en 1836-38, en quatre tomes, par les soins de la *Société de l'Histoire de France,* comporte une traduction française en regard du texte latin.

Saint Sigismond, roi des Burgondes et fils de Gondebaud, qui régna de 516 à 524, fit paraître des édits contre les Juifs, qui se trouvent dans le recueil des lois de Bourgogne.

Vers la fin du VIe et au début du VIIe siècle, l'illustre évêque espagnol, docteur de l'Eglise, saint Isidore de Séville (560-636), doit être cité comme source essentielle, même pour la France, pour son *De Fide catholica ex Veteri et Novo Testamentis contra Judaeos,* recueilli au tome LXXXIII de la *Patrologie latine* de Migne.

Il y a lieu de remarquer, ici, que c'est durant le Haut-Moyen-Age que toute cette argumentation contre les Juifs a été développée. Cela tient à ce qu'alors les Juifs n'avaient pu être encore suffisamment isolés dans les ghettos.

La valeur de ces œuvres est telle que nos ancêtres les pratiquèrent plus d'un millénaire. Les éditions des XVIe et XVIIe siècles en témoignent, pour Guibert de Nogent (1053-1124) et son *De Incarnatione adversus Judaeos,* réédité à Paris en 1651 ; pour Pierre de Blois (1135-1212), qui l'avait été en 1519. On a, de même, l'édition de Paris, 1651, du *Capistrum Judaeorum, la Muselière des Juifs,* et du *Pugio Fidei, le Poignard de la Foi,* du dominicain Raymond Martin, au XIIIe siècle. En 1612, F. de Rosset traduisait en français, sous le titre des *Jours caniculaires,* les œuvres de l'évêque Maïeul qui fut célèbre à l'poque de la Renaissance. Tout un tome des *Dierum canicularium* traite *de Perfidia Judaeorum.*

En 1759 Claude Fauchet, dans ses *Antiquités gauloises et françaises,* a recueilli la *Chronique* de Frédégaire, qui traite de la période de 584 à 642. Gabriel Monod en a donné une édition critique en 1885, qui figure dans la Bibliothèque de l'Ecole pratique des Hautes Etudes. Frédégaire, on le sait, est un nom d'emprunt. On ignore le véritable auteur. Toujours est-il que cette source narrative, unique pour les années précitées, qui sont celles des règnes de Chilpéric-Ier, Clotaire-II et Dagobert Ier, contient d'intéressants passages sur les Juifs d'alors.

Hilduin, abbé de Saint-Denis, collaborateur d'Hinemar, l'illustre archevêque de Reims, s'est occupé des Juifs dans ses *Gesta Dagoberti,* consacrés à Dagobert le Grand, et composés aux environs de 830-840.

Voilà quelles sont les sources principales relatives aux Juifs de l'Ancienne France. Nous le répétons, ces sources datent surtout des Mérovingiens et des Carolingiens, parce que les Juifs sont, en ces temps lointains, encore trop dangereux pour que les clercs se désintéressent de leur activité.

Par la suite, il n'y aura presque pas de littérature antijuive. Les sources seront constituées presque uniquement par les ordonnances et les édits des Rois de France qui auront, comme on le verra, plus d'une fois à s'occuper d'Israël, malgré la clôture en ghetto, clôture insuffisante.

Par contre, les travaux, depuis le XVIIe siècle, ont été nombreux sur les Juifs dans l'Ancienne France. Certains de ces travaux ne traitent que des Juifs de France. D'autres en traitent parmi les Juifs d'Europe. Pour simplifier les choses, nous ne classerons pas séparément les uns et les autres.

Voici les plus importants :

Joseph Ha-Cohen : *La Vallée des Pleurs,* publiée par ce Juif d'Avignon en 1575, traduite par Julien Sée en 1881 ;

Basnage, de la célèbre famille protestante normande, réfugiée en Hollande sous Louis XIV, a publié à La Haye, en 1716, une grande *Histoire des Juifs* ;

sur les Juifs d'Alsace voir *les Curiosités d'Alsace,* anonyme, Strasbourg 1651, et les *Chroniques* de Jacques de Königshoffen, parues à Strasbourg en 1698 ;

J.C. Ulrich a publié à Bâle, en 1763, une *Histoire des Juifs.*

Pour la préparation et l'entrée des Juifs dans la communauté française, à la fin du règne de Louis XIV, on a les trois ouvrages suivants :

Cerfberr de Medelsheim : *Ce que sont les Juifs en France.*

Mirabeau : *Sur Moses Mendelssohn et sur la Réforme politique des Juifs,* Londres 1787.

Abbé Grégoire : *Essai sur la Régénération physique, morale et politique des Juifs,* Metz 1789.

Y ajouter, sans nom d'auteur : *Les Juifs d'Alsace,* 1790, et Zalkim Hourvitz : *Apologie des Juifs,* 1789.

Tous ces livres pro-juifs étaient inspirés du mémoire d'un conseiller d'Etat prussien Christian-Guillaume Dohm, paru en 1781 sous le titre : *Sur la Réforme politique des Juifs* (*Ueber die bürgerliche Verbesserung der Jüden*). La traduction française en a été faite par Jean Bernouilli, éditée en 1782 par A. Dessau, dans *la Librairie des Auteurs et des Artistes.* Les Juifs, les Sociétés de pensée, les Loges maçonniques leur assurèrent une large diffusion.

A partir du XIX siècle, la bibliographie juive est immense, qu'il s'agisse d'ouvrages juifs, protestants ou catholiques, favorables ou hostiles aux Juifs, ou purement documentaires. Ceux de ces ouvrages qui renferment le plus de textes et de faits, relatifs aux Juifs dans l'Ancienne France, sont les suivants :

Arthum Beugnot : *Les Juifs d'Occident* Paris 1924;

G.B. Depping : *Les Juifs dans le Moyen-Age,* Paris 1845 ;

Dagovert Fischer : *De Statu Judaeorum,* Strasbourg, 1864 ;

J. Bédarride : *Les Juifs en France, en Italie et en Espagne,* Paris, 1867. Une réédition en a été faite, il y

a quelques années, par la Librairie Lipschutz, à Paris. C'est sous la même firme que parurent :

Grand Rabbin Ginsburger : *Les Juifs de Belgique au XIIIe siècle ; Histoire des Juifs de Bayonne, des origines à nos jours,* en 2 tomes ;

A. Mossé : *Histoire des Juifs d'Avignon et du Comtat-Venaissin ;*

Léon Berman, Grand Rabbin de Lille : *Histoires des Juifs de France des Origines à nos Jours,* très récent travail, puisqu'il est de 1937, et insolemment juif. Beaucoup de faits et de textes. Et maints aveux, d'autant plus précieux qu'ils sont involontaires. *Habemus confitentem reum.* Pour bien situer les Juifs de France dans l'évolution d'ensemble de la race et de la nation juives, recourir à l'*Histoire du Peuple Juif,* de deux rabbins américains, Max L. Margolis et Alexandre Marx, dans la traduction de l'anglais de J. Robillot, Paris, Payot, 1930.

F. Saige publia en 1881, à Paris, *Les Juifs du Languedoc antérieurement au XIVe siècle.*

Les livres premier et deuxième de *La France juive* d'Edouard Drumont (p. 1 à 294 de la nouvelle édition, la 115e, Paris, Flammarion 1887) forment une vivante esquisse des généralités indispensables sur le Juif et l'existence des Juifs en France jusqu'en 1789. Pour les généralités, se reporter au livre essentiel du chevalier Gougenot des Mousseaux : *Les Juifs, le Judaïsme et la Judaïsation des Peuples chrétiens,* 2e édition, Paris 1886. Ce chef-d'œuvre a disparu de la circulation aussitôt que réédité, parce qu'il était accablant pour les Juifs. De même : *Le Juif selon le Talmud* de l'abbé Rohling, dans l'édition traduite de l'allemand, Paris 1888. Un abrégé de cet ouvrage, par l'abbé M. de Lamarque se trouvait encore, il y a quelques années, sous le titre : *Le Juif talmudiste,* 4e édition, aux *Editions Action et Civilisation,* à Bruxelles, Parvis Sainte-Gudule.

Sont également à consulter à ce point de vue :

Saint-André : *Francs-Maçons et Juifs,* Paris, 1880 ;

Abbé Chabauty : *Les Juifs nos maîtres,* Paris, 1883;

Gustave Tridon, fut membre de la Commune de Paris en 1871 : *Du Molochisme juif,* Bruxelles, 1884 ;

A. Regnard : *Aryens et Sémites,* Paris, 1890 ;

Kadmi-Cohen : *Nomades, essai sur l'Ame Juive,* Paris ; et, dans la 17e édition, Paris 1937, précédé d'un avant-propos de M. Lucien Romier, d'une judéophilie délirante, *Israël chez les Nations,* d'Anatole Leroy-Beaulieu, paru, tout d'abord, en 1893, et très pro-juif.

Se référant particulièrement au XVIIIe siècle, mais avec d'abondants aperçus sur l'Ancienne France :

Abbé Joseph Lemann, Juif converti : *L'Entrée des Israëlites dans la Société française,* Paris, 1886.

Sont à lire aussi, parus depuis lors :

H. de Maulde : *Des Juifs dans les Etats français du Saint-Siège,* Paris 1891 ;

E. Rodocanachi : *Le Saint-Siège et les Juifs,* Paris, 1891 ;

Th. Malvezin : *Histoire des Juifs de Bordeaux,* Bordeaux, 1895 ;

J. Cochard : *Les Juiveries au Moyen-Age,* Paris, 1896 ;

C. Gasnos : *Etudes historiques sur la condition des Juifs dans l'ancien droit français,* Rennes, 1897 ;

Henry-Lucien Brun : *La Condition des Juifs en France depuis* 1789, 2e édition, Paris et Lyon, 1901, où les 42 premières pages sont un bref résumé sur les Juifs avant 1789 ;

M. Maignat : *La Loi de* 1791 *et la Condition des Juifs en France,* Paris, 1903 ;

Théodore Reinach : *Histoire des Israëlites depuis la Ruine de leur Indépendance nationale jusqu'à nos jours,* 5e édition, Paris 1914 ;

Jacqueline Rochette : *La Condition des Juifs en Alsace jusqu'au décret du 28 septembre* 1791, Paris, 1938.

Le dernier en date des travaux sur la question est celui de M. Henri Prado-Gaillard : *La Condition des Juifs dans l'Ancienne France,* Paris, 1942, trop cursif (190 pages in-8e), mais en général bien informé. Bibliographie insuffisante en étendue comme en précision. Les 50 dernières pages du volume sont consacrées à *la Révolution et à l'Emancipation des Juifs.*

Enfin, l'on ne saurait, sous aucun prétexte, se dispenser de lire la remarquable synthèse, faite par un Juif, et un Juif de combat pour Israël : *L'Antisémitisme, son Histoire et ses Causes,* de Bernard Lazare, Paris, 1894. Une réédition en a été faite en 1937. Comme l'*Histoire des Juifs de France* de Léon Berman, *L'Antisémitisme* de Bernard Lazare contient des aveux du plus haut prix sur l'insociabilité, l'impuissance à se laisser assimiler et même à vouloir être assimilé, d'Israël.

***

Ces prolégomènes une fois posés, je m'efforcerai, Mesdames et Messieurs, dans les leçons à venir, de demeurer toujours soumis aux faits et aux textes, afin de vous présenter un tableau, aussi exact et fidèle que possible, des rapports d'Israël et de l'Ancienne France.

Vous y verrez qu'avant la Révolution française, quelques difficultés qu'aient pu rencontrer, dans leurs rapports avec les Juifs, l'Etat royal et le peuple de France, il n'y avait point de problème juif, au sens politique de l'expression. Nulle part, et pas davantage en France qu'ailleurs, les Juifs n'étaient citoyens. Dans son *Antisémitisme,* Bernard Lazare n'a pas manqué de faire ressortir que la société chrétienne était fermée au peuple d'Israël. Cette situation, que nous étudierons comme il convient, excluait tout problème politique juif. Des mesures de police, locale ou nationale, pouvaient être prises contre les habitants, insociables et dangereux, du ghetto, selon les nécessités de l'ordre public et du bien commun. Toutes partaient de ce fait que les Juifs n'appartenaient point à la cité chrétienne.

Fait que vous voudrez bien avoir toujours présent à l'esprit, afin d'éviter toute projection du présent dans le passé, qui est la pire illusion historique, et toute interprétation du présent par le passé, qui est la pire erreur politique.

La condition des Juifs dans l'Ancienne France appartient irrémédiablement au passé. Passé auquel nous devons demander des exemples et des enseignements, mais que l'on ne saurait en rien tenter de rétablir. Pour

nos pères, le Juif est hors de la cité chrétienne. Les questions que soulève son insupportable voisinage sont d'ordre politique et religieux. Il n'en saurait être de même, aujourd'hui, que les Juifs ont été introduits, depuis un siècle et demi, et pour sa ruine, dans la cité. Le problème est devenu ethno-racial, exclusivement. Le côté religieux n'a plus à intervenir en quoi que ce soit, puisque la cité d'aujourd'hui ne possède plus l'unité de foi. Le côté politique n'intervient qu'en fonction des nécessités ethno-raciales, puisque l'Etat moderne ne pratique plus une religion d'Etat.

Mêler ici politique et religion, religion et race, c'est se tromper du tout au tout. Il en allait autrement pour nos pères. Certaines de leurs fureurs comme certaines de leurs indulgences envers leurs Juifs n'ont plus de raison d'être.

Il n'en est que plus digne d'attention de voir combien, sur un plan théologique, sociologique et politique si différent du nôtre, les Français d'autrefois ont rencontré, en Israël, le même ennemi perfide et irréconciliable que rencontre la France envahie par lui, et réduite à merci, au point d'être véritablement devenue, comme le prophétisait Drumont, voilà près de soixante ans, la France juive.

L'ETHNO-RACISME ET LES DOCTRINES SPIRITUELLES

(Cours professé à l'Institut d'Etude des Questions Juives et Ethno-Raciales)

Par Pierre VILLEMAIN

Première leçon (26 mars 1943) :

Le sol et le soleil

Un jour que je parlais « racisme » avec un Allemand et que j'en discutais, en affectant de partager quelques-uns des préjugés qui sévissent couramment chez les Français, je m'entendis faire cette réponse : « Nous ne demandons pas mieux : soyez donc racistes pour vous Français comme nous le sommes pour nous. »

Cette exhortation à un racisme français, venant d'où elle venait, comporte, vous l'avouerez, quelque chose de rassurant, elle semble bien reléguer au magasin des accessoires pour guerre de rechange, les foudres brandis par nos boute-feu à retardement.

Elle rejoignait dans mon esprit le souvenir de ce mot de Victor Hugo à l'Académie Française le 13 juillet 1841 : « La France fait partie intégrante de l'Europe. Elle ne peut pas plus briser avec le passé que rompre avec le sol. »

Elle rejoignait aussi, cette réponse, la revendication que formule A. de Chateaubriant dans son livre *La Gerbe des Forces* en faveur d'un homme concret, âme, chair et sang, car « pas plus que l'arbre, l'homme en soi n'existe pas. Le hêtre, le chêne existent... (et même le roseau). De même il existe des Français, des Allemands ». Elle faisait écho à la prière de Péguy pour « la terre charnelle ». Et, par un cheminement obscur de la pensée, je songeais et je songe encore à cette Iphigénie nostalgique en sa lointaine et étrangère Tauride et qui pleure, et qui supplie Oreste : « Viens me chercher, ne me laisse pas mourir ici, ramène-moi dans Argos ma patrie et tire-moi d'une contrée barbare. »

Il me semblait que les hommes de mon pays se plaignaient à travers le mythe antique de ce qu'on les eût arrachés à leur Terre-Mère, qu'ils dépérissaient dans cette contrée barbare de l'homme en soi, de l'individu Roi, de l'homme international, de l'homme statufié de la Déclaration des Droits, de l'Homme égalitaire, de l'Homme solitaire, de l'Homme « Bouddha » perdu dans la contemplation de son ventre. Il me semblait que l'arbre Français, s'il n'eût pas été déraciné de son sol, s'il eût continué d'y boire une vie drue et forte et jaillissante de source, eût mieux tenu sous les assauts de la tempête. Et que, en conséquence, le travail urgent était d'enfoncer à nouveau ses racines dans son terreau naturel. C'est ainsi que m'apparaissait à moi, le fameux retour à la terre.

***

Mais il arriva aussi qu'un jour, je parlai « racisme » avec un de mes amis, catholique scrupuleusement orthodoxe. Et ce fut une autre chanson.

On a toujours envie, n'est-ce pas, en ces sortes de discussions d'être plus royaliste que le roi, de raidir son attitude devant un adversaire lui-même inexpugnable. Je ne sais si j'allais plus loin que ma pensée, ou si mon interlocuteur entendit dans mes propos un sens que je n'y mettais pas ; toujours est-il que je me retirai de cette discussion nanti d'une excommunication majeure !... « Vous êtes un hérétique, me criait-il. Ne savez-vous pas que le Pape a condamné le racisme dans son Encyclique « Mit brennender Sorge » du 14 mars 1937 ? »

Et comme, dans le malheureux temps que nous vivons, le confusionnisme des idées, des principes, des sentiments, de la religion et de la politique semble devenu la caractéristique française, il n'y avait de là qu'un pas à faire pour nier la possibilité d'une collaboration avec l'Allemagne.

Le refus de la discipline nécessaire, le refus de comprendre, le refus de la vraie révolution était prononcé sous les vocables de la Religion, de la Foi et de Dieu lui-même. Ce pas, vous ne l'ignorez point, combien de nos compatriotes l'ont franchi !...

« Soyez racistes pour vous comme nous le sommes pour nous », nous disait cet Allemand ; et nous avons tout lieu de croire qu'il voulait par là traduire son vœu sincère de nous voir trouver *en nous* la force de redevenir *nous* et de nous affirmer une fois de plus devant le monde et devant l'histoire... « Le racisme est inconciliable avec la foi » répond mon chrétien.

Voilà tout le problème.

Délicat problème que celui-là ! Nous le savons. Nous connaissons la difficulté des questions qu'il pose, les préjugés et les préventions qu'il oblige à affronter ; nous connaissons les susceptibilités des casuistes, les hargnes revanchardes, les modes enjuivées et maçonisées de pensée qu'il incite à combattre; nous n'ignorons pas le danger qu'il y a à se croiser contre la croisade dévotieuse des démocrates niveleurs et apatrides.

Nous aurions reculé devant un combat inégal, nous aurions décliné l'invitation de Monsieur le Ministre Darquier de Pellepoix et du Professeur Montandon; nous aurions renoncé à chercher avec vous le trait d'union entre la Chair et l'Esprit, la terre et les doctrines spirituelles, le Sol et le Soleil, si ne nous était apparue en même temps que ses difficultés, l'importance primordiale du problème Ethno-Racial.

Et puis, j'ai pensé qu'un enseignement sur une matière aussi nouvelle et aussi actuelle est bien moins un enseignement qu'une recherche commune, qu'une méditation, à la lumière d'une science enfin défrichée et de l'histoire, sur quelques-unes des conditions ou plutôt sur *la* condition de notre salut, lui-même intimement lié au salut du monde. Alors, je me suis armé d'audace.

Réfléchissant ensuite sur la mission qui m'incombe, je pensai qu'elle m'aiderait à donner sa forme définitive à un idéal de vie à la recherche duquel je suis parti il y a quelque trois ans en compagnie de jeunes camarades de plus en plus nombreux. Une telle étude, avec tout l'effort qu'elle exigerait, constituait la meilleure des préparations à l'action. Car nous touchons là à ce que ne saurait découvrir que *l'homme tout entier* en y engageant toutes ses forces et sa vie elle-même. Cela aussi m'invitait à l'audace.

Et cette audace s'accroît encore aujourd'hui devant vous. Car votre présence ici ne veut pas seulement dire que vous êtes exempts, à tout le moins, de ces préjugés dont nous parlions tout à l'heure. Elle signifie qu'à vous aussi il apparaît que l'avenir de l'ordre individuel, français, européen, de l'Ordre tout court, dépend dans *son essence* de la solution qu'on donnera demain aux rapports entre le spirituel et le temporel, de la place qui sera réservée à l'homme dans l'immense entre-deux qui va du sol au soleil. En un mot, mot que je n'aime guère, mais qui est pratique, de la découverte au bout de ec tunnel, obscur et semblable à un moyen âge, que le monde traverse, de la découverte d'un nouvel *humanisme*.

La prétention est grande, penserez-vous. Non, seul est grand notre désir de servir, grande notre conviction que la France ne sera sauvée que le jour où les meilleurs de ses fils se considérant comme individuellement responsables de son salut entreprendront, sans orgueil mais avec amour, une tâche qui les dépasse.

J'espère qu'à l'issue de nos premiers contacts nous serons bien d'accord, vous et moi, sur les raisons qui font que, dans ce prblème des rapports de l'ethnoracisme avec les doctrines spérituelles, nous voyons le Problème Numéro Un, celui qui surclasse et conditionne tous les autres. Nous énumérerons ensuite les questions apparemment ou réellement litigieuses qu'il soulève.

Mais pour écarter toute équivoque du chemin que nous avons à parcourir ensemble, il nous faut préalablement nous entendre dès aujourd'hui, sur un certain nombre de points.

Et d'abord, nous entendre sur les mots. Ce ne serait pas nécessaire si j'étais sûr de m'adresser uniquement à un public composé d'auditeurs du professeur Montandon où de lecteurs de ses ouvrages qui ont fait le tour du monde. Car le premier mérite de ce savant est d'avoir fixé la terminologie d'une manière si simple et si précise que l'emploi s'en impose à tous ceux qui ont le souci de la clarté, la phobie du quiproquo et qui apprécient à leur juste valeur les services que rendent les bonnes définitions. Cette terminologie sera la nôtre.

La voici maintenant exposée d'après Montandon lui-même que je me fais un devoir de suivre ici de très près; car nous sommes en ce moment, pour peu de temps, dans son domaine et non dans le nôtre (Voir L'ETHNIE FRANÇAISE de mars 1931 — et l'ouvrage *L'Ethnie Française* du Professeur Montandon, chez Payot).

Quand l'homme de la rue se représente, dans son ensemble et en gros, l'espèce humaine, il l'aperçoit composée de Noirs, de Jaunes et de Blancs.

Et quand, à l'intérieur de ces trois groupes, il cherche à pousser sa classification, ce qui lui vient à l'esprit c'est une race jaune composée de Japonais, Chinois, etc..., une race blanche composée d'Allemands, de Français, de Russes, etc...

Dans le premier cas, ce sont les caractères physiques, somatiques (du mot grec « soma » corps) qui ont permis cette première discrimination.

Dans le second cas, qui ne le voit ? les caractères somatiques n'ont joué à peu près aucun rôle.

Eh bien, le savant, je veux dire l'anthropologue, ne veut connaître ni Français, ni Allemands, ni Russes ; ce qui l'intéresse, ce qu'il poussera à fond, c'est l'étude que faisait grossièrement à l'instant notre homme de la rue, l'étude des caractères somatiques de l'homme. Classant dans les mêmes groupes déterminés tous ceux qui présentent les mêmes caractères somatiques, c'est à ces groupes que l'anthropologue donne le nom de races. Ainsi pour l'anthropologue, la race c'est le groupement humain déterminé par ses seuls caractères biologiques (à l'exclusion de ses caractères qui ne sont que traditionnels). Par exemple l'Europe est peuplée de trois races principales : au Nord, les Nordiques, blonds ; au centre les Alpins, brunets trapus ; au Sud les Méditerranéens, brunets déliés.

Mais si cette définition de la race satisfait l'anthropologue, elle n'explique pas la classification, même rudimentaire, qui nous montre chez les Blancs des Espagnols, des Italiens, des Français, des Allemands. Pas davantage elle ne satisfait *le raciste* qui fait entrer dans le concept de Race tout ce que les historiens d'autrefois comme Augustin Thierry, ou les essayistes comme le Comte de Gobineau, y mettaient, et ce qu'y mettent de nos jours littérateurs, moralistes, apologistes, publicistes et propagandistes. Il ne s'agit pas pour eux seulement de l'homme mensuré, ni du degré de l'indice céphalique; il s'agit de l'homme tout entier, défini par tous ses caractères ; il s'agit de ce que nous conviendrons d'appeler, avec le Professeur MONTANDON, l'*ethnie,* c'est-à-dire le groupement naturel délimité et décrit par la totalité de ses caractères humains « à répartir en cinq rubriques : somatiques (c'est-à-dire raciaux proprement dits), linguistiques, religieux, culturels et mentaux. »

Joignons maintenant, si, vous le voulez bien, les deux bouts de la chaîne, ou plutôt, superposons aux trois principales *races* de l'Europe ses trois principales *ethnies* et nous comprendrons qu'on peut être d'ethnie latine et de race nordique ou alpine ou méditerranéenne; d'ethnie germanique et de race nordique ou alpine; d'ethnie slave et de race nordique, alpine ou plus ou moins méditerranéenne.

Il va sans dire que pour nous qui faisons, en somme, de la *philosophie* ethno-raciale, il n'est aucunement question de mettre d'accord l'anthropologie moderne avec les doctrines spirituelles et en particulier avec les doctrines spirituelles de l'Eglise. Nous laissons cette tâche à ceux qui, mieux que nous, sont capables de l'entreprendre et de la mener à bien, les abbrs BREUIL et BOUYSSONNIE par exemple, pour ne citer que les plus connus. Seule l'ethnie et la valeur eugénique de l'ethnie, que l'on appelle populairement « race » (ce qui prête à confusion) nous intéressent. Car c'est sans doute sur la race, mais aussi sur l'ethnie que le raciste, qu'il soit Italien, Hongrois ou Allemand a construit ses théories ; c'est de l'ethnie qu'il a fait jaillir une mystique; c'est sur l'ethnicité qu'il entend appuyer demain l'ordre nouveau. Théories, mystique, ordre social et politique issus du racisme, c'est cela qui, dans l'esprit de certains chrétiens, semble en contradiction avec leur christianisme. Est-ce inconciliable ? n'est-ce pas plutôt complémentaire ?

Nous chercherons avec ferveur et avec confiance la réponse à ces questions; elles troublent certaines âmes scrupuleuses qui dans leur générosité et leur amour de la vie, se penchent avec une secrète envie, une impatiente jalousie sur le creuset où forgent l'histoire les peuples qui ont su se refaire et redevenir forts en devenant racistes.

Ainsi ce qui est entré dans notre langage sous le vocable de « racisme » trouverait son expression mieux appropriée et plus précise sous celui d'ethnisme. Nous nous en servirons. Et s'il nous arrive comme il est probable, de payer notre tribut aux habitudes, qu'on sache bien que dans notre bouche « race » signifie « ethnie » et valeur eugénique de l'ethnie ; qu'on sache bien que s'il nous arrive au cours de ces causeries de prononcer « racisme » pour « ethnisme », c'est que nous voulon, cmme le veulent les racistes, *désigner la doctrine, la mystique et la politique* qui s'appuient sur l'ethnicité.

D'ailleurs, le mélange des races nordique, alpine, méditerranéenne est tel en France qu'il nous est impossible de ne pas tenir compte chez nous, contrairement aux Italiens et aux Espagnols ou aux Allemands et aux Scandinaves, beaucoup plus des caractères linguistiques, religieux, culturels et mentaux que des caractères raciaux proprement dits, c'est-à-dire biologiques. Raison de plus pour souhaiter de voir triompher, pour la France, la terminologie proposée par le Professeur MONTANDON : Ethnie — Ethnicité — Ethnisme ! Gravons donc dans notre mémoire ces courtes définitions (Lecture de ces définitions : pp. 2 et 3 du N° 1 de L'ETHNIE FRANÇAISE — Mars 1941). Et n'allons pas surtout en confondre les notions avec celles de Nation et de Nationalité ! Nation, Nationalité, voici deux exemples qui vous en convaincront, ajoutent un élément politique au concept d'ethnie : sans faire partie de la nation française les Canadiens de Montréal sont d'ethnie française et les habitants de la Suisse Romande sont d'ethnie française tout en étant citoyens suisses.

En résumé, nous voudrions corriger le mot de notre interlocuteur allemand et lui faire dire « Français, soyez donc ethnistes ! ».

***

Après l'équivoque des mots, venons-en à l'équivoque dans les choses, autrement grave en pareille matière. Autrement dit, posons nettement la question : Qu'est-ce qui ressortit à l'objet propre de nos leçons ? Qu'est-ce qui lui est étranger ?

Grâce aux définitions de mots que nous venons de donner, il ne nous sera pas difficile de répondre.

Seule, pour nous, compte l'ethnie et sa valeur eugénique. Seul, le rapport des doctrines spirituelles, traditionnelles avec les théories philosophiques, sociales et politiques qui s'appuient sur l'ethnicité telle que nous l'avons définie, est de notre ressort. Seulement cela. Ce qui ne signifie pas que nous sous-estimions le rôle de la biologie dans l'élaboration des doctrines ethnistes.

Car, nous n'ignorons pas, par exemple, combien il est dommage qu'avertie depuis plus de soixante années par VACHER DE LAPOUGE, la Politique ne se soit pas davantage appuyée sur l'Anthropologie. L'Anthropologie, science somatique de l'homme, eut permis aux responsablec de nos destinées nationales à la fois de mieux comprendre les humiliations ou les gloires du passé et de mieux préparer l'avenir. Gouverner, dit-on c'est prévoir. Alors, l'utilité politique d'une sérieuse connaissance de la répartition et de la puissance à travers le globe des éléments raciaux qui, de tout temps, furent moteurs et promoteurs d'Histoire, cette utilité n'est pas contestable. On demeure effrayé devant la précision de certains pronostics de LAPOUGE ; appuyé sur sa science d'anthropologue, il a prévu quelques-unes des convulsions dont nous sommes actuellement les témoins. Or, son ouvrage *L'Aryen* est de 1899 ; et il ne fait que développer et préciser la sténographie d'un cours professé en 1889 !

Puissent ses prophéties ne pas se réaliser toutes !...

Je ne résiste pas au désir de vous en lire une, car si elle fait trembler, elle permet tout de même d'entrevoir la voie du salut « En l'état, l'Allemagne est le bouclier de l'Occident contre l'invasion russe. Tant que le bouclier tiendra, la civilisation que nous avons pourra durer. Dès qu'il sera rompu, je crois que l'empire des Tsars s'étendra jusqu'aux limites extérieures, à l'Atlantique et à la Méditerranée. »

N'est-ce pas Joseph de MAISTRE qui disait aussi : « L'Europe sera chrétienne ou bien elle sera cosaque ! » MAISTRE arrivait aux mêmes conclusions que LAPOUGE, par d'autres chemins. Mais en ce qui concerne LAPOUGE c'est sa connaissance de l'homme physique, de la répartition des races à travers le monde, de leurs rapports de forces, qui lui permettait de lire si lumineusement dans l'avenir.

Tout ceci pour vous dire: la physique humaine, l'anthropologie somatique, les lois de MENDEL, sont une base essentielle ; c'est sur cette base que doit se construire l'édifice raciste; elle en est l'assise scientifique et nous emprunterions volontiers le langage de CÉLINE à l'usage des gouvernants.

« Pour la question des grandes réformes, des sociologies progressives, c'est aux chromosomes d'abord qu'il faut s'adresser. A l'esprit plus tard. On a le temps — on en a que trop fait d'esprit ! »

Mais nous ne sommes pas le gouvernement et c'est lui qui nous a donné la tâche d'étudier le racisme, précisément dans ses rapports avec l'esprit. C'est pourquoi le racisme, ou l'ethnisme, répétons-le, n'intéresse ce cours que par ses ramifications philosophiques, ses rapports avec l'homme tout entier, avec la mystique qui peut s'en inspirer, sa position vis-à-vis de l'âme et de la personne, vis-à-vis de Dieu.

Nous laisserons donc les savants à leurs laboratoires et à leurs fouilles. Nous leur demanderons seulement de nous aider à rester sur la terre solide, dans le réel, et d'éclairer sous nos yeux, d'une manière constante, la subtile limite du possible et de l'impossible.

Pour la même raison, nous ne nous mêlerons pas d'accorder entre eux exégètes des textes sacrés et hommes de science. Il ne s'agit, le titre adopté pour ces leçons l'indique bien, que d'une confrontation entre doctrines. Nous voulons découvrir le trait d'union entre les nouvelles doctrines issues de la race et de l'ethnie et les anciennes c'est-à-dire, pour les désigner par leur nom générique : le christianisme.

Nous avons d'ailleurs toujours cru que les querelles faites au dogme d'un point de vue strictement scientifique finissent toujours par s'apaiser et que les désaccords entre savants et théologiens ne peuvent être qu'apparents et momentanés, pourvu que le théologien et le savant ne confondent ni leurs méthodes ni leurs objets.

Le monde, voyez-vous, est le royaume de l'Homme, immense royaume aux richesses à demi inexplorées. Il est livré à l'exploration de l'Homme et lui livre en retour, de siècle en siècle, ses secrets, récompense d'un étonnant labeur. Dieu ne révèle jamais la science. Quand il sort, pour parler comme VIGNY, de son « éternel silence », ce n'est pas pour nous apporter l'électricité ou la machine à vapeur, ni pour nous ouvrir les tombeaux préhistoriques où dort le mystère de nos origines : c'est pour nous parler de Lui. Le reste, tout le reste sans mesure, est notre empire et chaque science, l'anthropologie comme les autres, dissipe pour sa part les ombres qui le soustraient à notre possession et à notre connaissance.

Mais la vérité est une. Il ne saurait y avoir contradiction entre la vérité divine et la vérité humaine et scientifique. Le chemin qui conduit à cette vérité en descendant de Dieu par la révélation rencontre fatalement un jour le chemin qui y monte par l'effort et le travail de l'homme. Nous nous contentons, quant à nous, d'affirmer ici cette certitude après saint Thomas d'AQUIN « Nulla unquam inter fidem et rationem vera dissentio esse potest ». (« Il ne peut y avoir aucune vraie mésentente entre la foi et la raison »).

***

Ainsi, nous appelons « un chat, un chat et Rollet un fripon ». Nous sommes désormais d'accord sur les mots. D'accord aussi pour éliminer du rôle qui nous est assigné les préoccupations d'ordre exclusivement anthropologique. Pas davantage nous n'entreprendrons de chausser les bésicles de l'exégète éplucheur de textes pour trouver dans le récit de la Genèse, par exemple, un enseignement scientifique qui n'y est pas, pas plus d'ailleurs que nous ne jaugerons le Christianisme à la mesure de l'indice céphalique présumé de son fondateur...

Il est, maintenant, une autre équivoque à dissiper.

Puisque vous êtes ici, Messieurs, c'est que vous êtes, à tout le moins sans préjugés.

Je ne vous ferai donc pas l'injure de vous assimiler au troupeau bêlant de ces Français, incapables d'objectivité, devant qui il n'est que de prononcer le mot « racisme » pour être immédiatement classé, non pas parmi les esprits généreux mais chimériques (ce serait trop aimable) mais au nombre des intoxiqués de germanisme et des persécuteurs de Juifs, taxé d'hérésie par surcroît si ce sont des chrétiens qui vous jugent. Loin de moi cette pensée !

Mais certains d'entre vous, en venant à ce cours, ont peut-être espéré y trouver un exposé du racisme allemand, son appréciation non tendancieuse par un libre chrétien, des arguments pour une possible conciliation. Et je ne nie pas qu'on pourra bien trouver, chemin faisant, quelque chose de tout cela. Mais ce sera dans la mesure où, tous les ethnismes ayant forcément des principes communs et des buts communs, ces buts et ces principes rencontreront, dépasseront ou affronteront les doctrines traditionnelles. « Soyez racistes pour vous comme nous le sommes pour nous. » C'est un racisme français qu'il s'agit de créer. Ce sont les doctrines de ce racisme-là à propos desquelles nous nous demanderons si elles peuvent, par dessus les ruines actuelles, collaborer avec les doctrines traditionnelles pour construire la cathédrale des temps nouveaux.

Ainsi par exemple, notre plan de travail nous entraînera, au cours d'une de nos prochaines leçons, à étudier l'Encyclique « Mit brennender Sorge » du 19 mars

1937 sur la situation de l'Eglise catholique dans l'Empire Allemand. Cette encyclique que mon ami chrétien me jette à la tête avec si peu de charité !.... Nous l'étudierons. Mais ce ne sera pas à titre de document intéressant les relations du Vatican avec Berlin ; ce ne sera pas pour y trouver des renseignements sur l'histoire ni du catholicisme, ni du racisme en Allemagne. Ce sera pour y découvrir ce qui, dans ce document, dépasse l'Allemagne afin de le confronter et, nous l'espérons, afin de l'accorder avec les thèses et la mystique de tout racisme légitime.

N'allez pas non plus, à l'inverse, imaginer, qu'il y ait de notre part préjugé défavorable à l'égard du racisme allemand. Notre attitude est dictée par le désir d'être Français avant tout. L'Allemagne a son racisme qui la sauve. Il nous faut trouver le nôtre qui nous sauvera.

Ceci dit, et bien affirmée l'indépendance dans laquelle nous entendons diriger notre effort, il serait absurde et contraire à l'esprit même du racisme de refuser le bénéfice des expériences d'autrui ; il serait encore plus absurde d'imaginer que l'ethno-racisme français pourra se développer en vase clos comme une plante solitaire. Ce serait n'avoir rien compris aux causes profondes de l'actuelle révolution mondiale ni aux conditions de l'avenir que de ne pas voir dans l'union des frères de race européens la vraie garantie de la paix millénaire à laquelle il nous faut travailler.

Je suis, à ce propos, de l'avis de Gérard Mauger : « Aussi longtemps que l'Etat Français n'aura pas établi, codifié et appliqué le statut de *l'anthropos*, réglé les questions raciales et ethniques sur la même base que nos voisins, il n'y aura pas de collaboration possible. » Et j'ajoute, car ceci est particulièrement de la compétence du cours que nous inaugurons, il n'y aura pas de collaboration entre les peuples de l'Europe tant qu'une certaine mystique commune n'existera pas.

Or, quels sont les éléments qui peuvent concourir à élaborer une mystique (nouvelle) commune et par voie de conséquence une certaine unité dans les conceptions sociales et politiques ? On peut les ranger, je crois, sans risque de se tromper, sous deux rubriques : le sentiment de la fraternité dans le sang et celui de la fraternité dans la civilisation.

Mais alors vous retombez dans l'égalitarisme que vous reprochez aux démocraties ? — Du tout. Plus vous serez Français, plus vous accuserez vos traits de Français (les bons !...) plus, je dirai, l'ethnisme sera content et nous en disons autant de tous les ethnismes.

Mais nous ne renonçons pas pour cela à tisser à l'Europe son beau manteau d'unité, non pas d'une trame partout égale, et non pas davantage fait de pièces rapportées, mais tout châtoyant des mille couleurs de ses ciels, de ses climats, de ses traditions, de ses types humains différents. Nous aurons d'ailleurs, à y revenir dans une leçon que nous nous proposons de faire sur « le Racisme et la Paix ».

Donc fraternité de sang, fraternité de civilisation sont les sources qui devront entretenir dans chaque ethnisme particulier une doctrine et une mystique communes.

Et je touche ici au point que je m'étais fixé comme point final de cette première leçon. J'ai prononcé le mot « civilisation ». Eh bien ! oui, l'ethnisme doit faire saillir en chaque peuple des traits particuliers, doit sculpter en un puissant relief, le visage de chaque famille d'hommes. Mais il doit aussi dégager les traits communs aux différentes ethnies. Et parmi les facteurs communs essentiels aux ethnies sœurs, aux ethnies fondues dans une communauté plus vaste qui les comprend, il doit y avoir le facteur « civilisation ». Je pense qu'on reconnaîtra facilement, à cet égard, la présence, dans toutes les ethnies européennes, du facteur « Christianisme ». Et puisqu'il s'agit, pour nous Français, de creuser les traits de l'ethnie française, qui donc ferait difficulté pour admettre que c'est elle entre toutes, que le Christianisme a le plus profondément marquée. C'est au point qu'un Allemand, dans un livre récent, constate que nul peuple n'a été plus transformé que le nôtre par la doctrine chrétienne et que, dans aucun autre pays, le christianisme n'a déclenché des forces aussi puissantes et accompli des œuvres aussi considérables. Les radicaux incroyants de France, dit-il en substance, ont plus de christianisme en eux que les chrétiens des autres pays ; quelles que soient les croyances personnelles de celui qui aborde le racisme, le facteur essentiel de toute ethnicité européenne et, en particulier de l'ethnicité française, il doit admettre en toute objectivité que c'est le facteur chrétien.

On entend constamment parler, surtout en ces jours de lutte sanglante sur le front de l'Est, de la défense de la Civilisation chrétienne occidentale; mais peu nombreux sont ceux qui réalisent à quel point cette expression est juste.

En tout cas, le réalisme commande de tenir le plus grand compte de l'élément chrétien dans l'élaboration de notre ethnie et il semble bien qu'en raison de tout ce qu'elle roule de christianisme dans ses veines, c'est à la France de faire, si elle doit jamais être faite, la synthèse racisme-christianisme.

Je n'ai qu'un désir : c'est que le cours que nous inaugurons aujourd'hui apporte à cette synthèse sa modeste contribution. Je le souhaite avec d'autant plus de ferveur que je suis de ceux qui croient, avec le Maréchal et avec tous les racistes que la terre ne ment pas. Mais je suis de ceux, aussi, qui croient que le christianisme, lui non plus ne ment pas.

Après les convulsions, le fer, le feu et le sang, viendront les jours où il faudra construire la paix et refaire le Monde. Pour nous, recréer le Monde, ça ne peut pas être autre chose que trouver, pour l'individu, un nouvel équilibre entre sa chair et son âme; pour la société un nouvel équilibre entre le spirituel et le temporel. Les problèmes que pose cet équilibre sont nombreux; certains sont de tous les temps mais notre temps en pose aussi de nouveaux. Nous les étudierons avec conscience, avec foi aussi parce qu'aucune étude ne peut-être plus constructive.

Entre le sol et son humus particulier qui individualise chaque famille humaine, et le soleil qui brille le même pour toutes, il doit y avoir place pour un épanouissement de l'ethnie française, pour la montée joyeuse d'une sève arrachée à la Terre-Mère et qui éclate à la lumière en fleurs de printemps.

LES PRINCIPALES MÉTHODES HISTORIQUES AYANT POUR OBJET L'ÉTUDE DU CARACTÈRE SPÉCIFIQUE DES PEUPLES

Par William GUEYDAN de ROUSSEL

Chaque conception du monde est liée à une conception particulière de l'homme. La différence existant entre un Nègre et un Blanc, pour prendre un exemple élémentaire, n'est pas appréciée de la même façon par un missionnaire, un astrologue, un moraliste ou un anthropologue. Le missionnaire verra dans le premier un païen et dans le second un chrétien. L'astrologue cherchera à expliquer la différence du Nègre et du Blanc par l'influence particulière des planètes qui gouvernent chacun de ces deux types humains. Le moraliste s'attachera plus particulièrement à l'étude de leurs mœurs respectives. L'anthropologue enfin considérera les différences physiques entre la race noire et la race blanche. A chacun de ces divers points de vue correspond un jugement de valeur différent. Pour le missionnaire, le Nègre païen est simplement un Blanc non encore christianisé. Pour l'astrologue, l'Africain noir est et restera toute sa vie aussi différent de l'Européen blanc que Saturne et Vénus sont différentes de Mars et de la Lune. Pour le moraliste du XVIIIe siècle, le sauvage est un homme que la civilisation n'a pas encore corrompu. Et pour l'anthropologue enfin, le Nègre est le représentant d'une race inférieure. En pratique cependant il est excessivement rare que l'anthropologue se contente de juger uniquement d'après sa science, le moraliste d'après ses principes, l'astrologue d'après sa doctrine et le missionnaire d'après sa croyance. Le premier se laisse généralement guider par les préjugés du second, le second fera appel aux traditions du troisième et tous les trois se laisseront influencer par les dogmes de la théologie. En sorte qu'il n'est pas toujours possible en ethnologie d'attribuer tel ou tel jugement de valeur à l'influence unique de la science anthropologique, de la morale, de l'astrologie ou de la théologie.

Historiquement, nous nous trouvons en face de la même confusion. Il serait téméraire d'affirmer, par exemple, que les seuls critères distinctifs entre les peuples aient relevé uniquement de la théologie jusqu'à la Renaissance, de l'astrologie jusqu'au XVIIe siècle, de la morale jusqu'au XVIIIe, et au XIXe siècle seulement de l'anthropologie. Les grands génies de la Renaissance étaient trop versés dans tous les domaines de la connaissance humaine pour qu'il soit possible de les compartimenter d'une façon aussi rigoureuse. Nous verrons que la science moderne des races, par exemple, possédait bien avant GOBINEAU des devanciers qui, pour être moins célèbres que l'auteur de l'*Essai sur l'inégalité des races humaines,* n'en sont pas moins dignes de la plus grande attention. Ceci dit, passons en revue les principaux systèmes historiques qui ont permis à l'homme de connaître son prochain.

Jusqu'au XVIIIe, la connaissance de l'homme était principalement fondée sur l'étude des astres, des tempéraments ou du climat. Nous allons passer successivement en revue ces trois sources de l'anthropologie.

Commençons par l'*étude des influences planétaires.* Du XVIe au XVIIIe siècle, non seulement les astrologues, mais aussi les médecins, les historiens, les philosophes et les théologiens faisaient grand cas de l'astrologie. La plupart des astrologues divisaient la terre en sept régions ou climats, dont chacun était placé sous l'influence prépondérante d'une des sept planètes. Et comme chaque planète conférait à ses sujets des qualités physiques et morales distinctes, il en résulterait chez les habitants de chacune de ces sept régions des différences très nettes. Saturne, par exemple, qui gouverne en particulier les Juifs, conformément à l'opinion des astrologues les plus réputés, rend les hommes moralement opiniâtres, envieux, avares et taciturnes, physiquement maigres, imberbes et livides. Mercure, qui gouverne les Gaulois, rend ces derniers inconstants, instables, prompts, de mœurs légères, spirituels, curieux, adonnés aux sciences et sensibles aux honneurs; au physique, cette planète engendre un type châtain, au visage allongé, au front élevé, avec de beaux yeux tirant sur le noir, un nez droit un peu long, etc...

D'autres astrologues se contentaient de répartir la terre d'une façon sommaire entre les Quatre points cardinaux, plaçant l'Orient sous l'influence de Saturne, l'Occident sous l'influence de Mars, le Septentrion sous l'influence de Jupiter et le Midi sous l'influence de Vénus.

Ces classifications étaient généralement complétées par une division du monde connu entre les Douze signes du Zodiaque. Or, en astrologie, chaque signe du zodiaque communique à celui qui lui est assujetti des qualités physiques et morales distinctes. Le Bélier, aux dires de CAMPANELLA (1) célèbre philosophe italien de la fin du XVIe siècle, rend les humains féroces, cruels, audacieux, improbes, insidieux, comme les Anglais ; le Taureau les rend mondains et adonnés aux plaisirs, comme les Napolitains; les Jumeaux les rendent au contraire, prudents, intelligents, intuitifs et calculateurs, comme les Egyptiens, le Scorpion les rend mystiques, ardents, jouisseurs, faux perfides, comme les Juifs, et ainsi de suite...

(1) *Astrologicorum Libri* VII. Lyon 1630, p. 120.

Notre grand jurisconsulte et philosophe du XVIe siècle, Jean BODIN, qui nous a laissé des observations fort judicieuses sur le moyen de connaître le naturel des peuples, comme il le disait lui-même, s'est efforcé de découvrir « la proportion des planètes aux peuples » (2). Sa classification tripartite du genre humain imitée par Pierre CHARRON (1541-1603) est en grande partie fondée sur l'astrologie : il place les peuples septentrionaux, vivant entre le 60° et le 90° de latitude, sous l'influence de la Lune et de Mars, les peuples moyens, vivant entre le 30° et le 60°, sous l'influence de Jupiter et de Mercure, et les peuples méridionaux, vivant entre l'Equateur et le 30°, sous l'influence de Saturne et de Vénus. Il en résulte pour les peuples compris dans chacune de ces trois zones un certain nombre de qualités communes. Ceux de la zone Nord sont jeunes et malhabiles, adonnés à la guerre et à la chasse, préoccupés avant tout d'exécuter et d'obéir, composés d'ouvriers, d'artisans et de soldats. Ceux de la zone moyenne sont prudents; ils connaissent le bien et le mal; ils sont préoccupés surtout de juger et de commander; ils fournissent au monde les empereurs, les orateurs et les magistrats. Enfin ceux de la zone méridionale sont graves, sages et pensifs, voués à la contemplation et à l'amour ; ils possèdent la science du vrai et du faux ; ils fournissent au monde les pontifes et les philosophes. Dans la pensée de BODIN, « le peuple méridional est contraire au septentrional : cestuy-cy grand et robuste, l'autre petit et faible : l'un chaud et humide, l'autre froid et sec : l'un a la voix grosse et les yeux verds, l'autre a la voix grêle et les yeux noirs : l'un a le poil blond et la peau blanche, l'autre a le poil et la peau noirs : l'un craint le froid, l'autre craint le chaud: l'un est joyeux, l'autre est triste : l'un est craintif et paisible, l'autre hardi et mutin : l'un est sociable, l'autre est solitaire : l'un est ivrogne, l'autre sobre : l'un est rustique et lourdaut, l'autre advisé et cérémonieux : l'un est prodigue et rapace, l'autre tenant et avare : l'un est soldat, l'autre philosophe : l'un est duit aux armes et au labeur, l'autre aux sciences et au repos. » (3). BODIN qui n'avait pas parcouru notre planète dans tous les sens, à l'exemple des premiers grands explorateurs, ses contemporains, montre néanmoins un talent de synthèse remarquable. Il est intéressant de remarquer en passant que l'astrologie, fortement influencée par les savants juifs de l'époque, n'est généralement pas favorable aux peuples nordiques. Les orientaux au contraire sont ses favoris. Le système des climats au contraire reconnaîtra la supériorité des peuples nordiques comparés aux orientaux et parviendra à une connaissance plus précise du génie de chaque race. Analysons auparavant la théorie des tempéraments étroitement liée à l'astrologie.

La *théorie des tempéraments* distinguait quatre humeurs dans l'homme ; ces quatre humeurs correspondaient aux quatre climats: le sang correspondait à l'air, la pituite à l'eau, la bile noire à la terre et la bile jaune au feu. L'homme était ainsi considéré comme un monde en miniature, un microcosme. Les quatre principaux tempéraments humains, le tempérament flegmatique ou pituiteux, le tempérament colérique, le tempérament atrabilaire ou mélancolique et le tempérament sanguin étaient produits par l'influence prépondérante d'une des quatre humeurs, la pituite, la bile jaune, la bile noire et le sang. Ces tempéraments se manifestaient extérieurement par certaines qualités physiques et morales, couleur du sang et de l'urine, degré d'humidité et température du corps, façon de rire, etc. La pituite rendait l'homme pesant et lourd, la bile jaune actif et dispos, la bile noire constant et posé et le sang joyeux et robuste. La prédominance de l'une ou de l'autre des quatre humeurs élémentaires expliquait en outre les différences corporelles et spirituelles observées chez les différents peuples. Jean BODIN que nous avons cité tout à l'heure, se proposait dans ses *Six Livres de la République* parus en 1577, de connaître « les qualités générales de tous les peuples », et en particulier « l'humeur des peuples ». Les données de l'astrologie ne suffisaient pas à ce savant et lorsqu'il s'adonnait à l'étude de l'ethnologie, il avait en outre recours à la théorie des tempéraments. Dans sa répartition des peuples par zones terrestres, il place les pituiteux aux extrêmités polaires entre le 60° et le 90°, les mélancoliques au Midi, et, entre les deux, passant graduellement des pituiteux septentrionaux aux mélancoliques méridionaux, les sanguins et les colères. Cette répartition mondiale des tempéraments permettait à BODIN d'expliquer « d'où provient la variété de couleur aux visages », les peuples étant blancs vers les pôles (la pituite est une humeur blanche), « basanés de noir et de jaune » en tirant vers le Midi (la mélancolie étant, comme son nom l'indique, une humeur noire).

D'autre part, comme l'observe Pierre CHARRON dans ses *Trois Livres de la Sagesse* (1601), « de cette diversité et inéqualité de chaleur naturelle viennent ces différences non seulement corporelles ce qui est aisé de remarquer, mais encore spirituelles »: les Méridionaux mélancoliques sont solitaires, sobres, contemplatifs, ingénieux, sages, religieux, à cause de leur tempérament froid ; les Moyens tempérés sont d'une belle humeur, joyeux, dispos et actifs; et les Septentrionaux pituiteux sont, contrairement aux Méridionaux, sociables, ivrognes, rustiques, lourdauds, prodigues, consacrés aux crimes et combats. Ces derniers sont, de l'avis de BODIN, les peuples les moins propres à la contemplation à cause de l'abondance de leur sang et humeur. Là encore les peuples nordiques sont traités sans égards par les savants judaïsants de la Renaissance.

Les partisans de la théorie des tempéraments ne se contentèrent pas d'enregistrer les différences produites par le mélange des humeurs, ils prétendirent les diriger. Un célèbre médecin espagnol du XVII siècle, Juan HUARTE (1530-1592) conçut un véritable système de sélection sociale basé sur l'étude des tempéraments. Son projet mérite d'être rappelé. A son avis, il eût fallu créer des « brasseurs de mariages, qui scussent par art cognoistre les qualitez des personnes qui se mariroyent, pour donner à chacun la femme qui serait convenable et à chacune femme aussi, un mary déterminé ». (4). Il est très possible que le prophète de l'Etat socialiste, le philosophe italien CAMPANELLA (1568-1639) se soit inspiré de ce passage lorsqu'il imagine dans sa *Cité du*

(2) Voir le *Cinquième Livre de la République.*
(3) l. c. p. 799.

(4) Anacrise ou parfait jugement et examen des Esprits propres et naiz aux sciences. Traduction. Lyon. 1580, p. 284.

Soleil (1643) la création d'un ministère Amour. La fonction du ministre Amour était en effet de surveiller minutieusement les unions sexuelles des solariens afin de leur faire produire la plus belle race possible : Amor generationis primum curam gerit, ut ita copulentur masculi foeminis, quod optimum edant prolem. Le ministre en question était assisté dans ses fonctions par des médecins et des astrologues.

Comme on le voit par cette analyse sommaire, la théorie des tempéraments complétait et confirmait les conclusions offertes par l'astrologie. Seul le point de départ différait. La théorie des tempéraments recherchait dans l'Homme les causes de la diversité des peuples, l'astrologie au contraire expliquait cette diversité par l'influence externe des planètes. Cependant cette différence, que nos rationalistes eussent considérée comme capitale, était à peine sensible à l'époque. L'homme n'était pas encore, en effet, pour le savant de la Renaissance, un individu complètement indépendant du monde extérieur, il participait au contraire par toutes les fibres de son être à la vie et au mouvement de l'Univers. Comme l'enseignaient encore Charbodie et Alstedius au début du XVIIe siècle, les astres eux-mêmes sont dans l'Homme, cet « abrégé du monde » ; la Lune est dans son cerveau, Mercure sur sa langue et sur son visage, Vénus dans ses parties génitales, le Soleil dans son cœur, Jupiter dans son foie, Mars dans son fiel, et Saturne dans sa rate. Par orgueil et par ignorance, le rationalisme scientifique moderne a séparé l'Homme du monde, il en a fait un isolé. A ce point de vue, soit dit en passant, le racisme marque le retour à une conception plus ample et moins matérialiste : l'anthropologie contemporaine ne se contente pas de rechercher l'individu dans l'Homme ; il étudie avant tout sa race, autrement dit il cherche en lui l'image du groupe ethnique auquel le lient ses origines ; l'être humain tend à devenir aujourd'hui « l'abrégé d'une race », il porte en effet en lui les vertus et les tares physiques et morales de sa race, sa destinée est liée à celle de sa race. Nous sommes malheureusement obligés de constater que cette vérité élémentaire était plus familière à un médecin espagnol ou à un philosophe italien du XVIe siècle qu'à certains de nos soi-disant savants du XIXe et même du XXe siècle.

Passons maintenant à la *théorie des climats*. Cette théorie attribuait une importance primordiale à l'influence de l'air, des lieux et de la nourriture sur le physique, le caractère, la forme de gouvernement et la religion des peuples. Divers adages anciens ont affirmé cette influence prépondérante du climat ; on disait couramment par exemple : Quot regiones, tot mores — ou bien : mores hominum ut plantae ad regionis habitum respondent. Le Tasse a exprimé la même idée dans ces deux vers de sa *Jérusalem Délivrée* :

La terra molle et lieta et dilettosa
Simili a se gli abitator produce

Pierre Charron, qui, comme nous l'avons vu, avait fondé sa connaissance de l'homme et des peuples sur l'étude des tempéraments et des influences planétaires, reconnaissait également l'action du climat. « Ainsi que les fruits et les animaux naissent divers selon les diverses contrées, constatait ce moraliste, aussi les hommes naissent plus ou moins belliqueux, justes, tempérans, dociles, religieux, chastes, ingénieux, bons, obéissants, beaux, sains, forts. »

Cette loi, appuyée sur d'abondantes citations tirées des Anciens, et en particulier sur l'autorité d'Hippocrate, de Platon, de Plutarque, de Polybe et de Tite-Live, était confirmée par les nombreux voyageurs, explorateurs et littérateurs du temps. Chardin (1643-1713) écrivait dans son *Voyage en Perse* : « Je trouve toujours la cause ou l'origine des mœurs et des habitudes des orientaux dans la qualité de leur climat, ayant observé dans mes voyages que, comme les mœurs suivent le tempérament du corps, selon la remarque de Galien, le tempérament du corps suit la qualité du climat; de sorte que les coutumes ou habitudes des peuples ne sont point l'effet du pur caprice, mais de quelque cause nécessairement naturelle qu'on ne découvre qu'après une exacte recherche. » L'Abbé Dubos donnait, en 1719, à l'un des chapitres de ses *Réflexions critiques* le titre suivant : « Comment il se peut faire que les causes physiques ayent part à la destinée des siècles illustres. » Dans un autre chapitre intitulé : « Le pouvoir de l'air sur le corps humain prouvé par le caractère des Nations », l'auteur s'efforce d'analyser l'action de l'air sur le sang et « l'action de l'air sur notre machine. »

Montesquieu fut le représentant le plus célèbre de la théorie des climats. Son *Esprit des Lois* (1748) proclame l'action prépondérante de l'air et du terrain sur le caractère des peuples; l'auteur n'y mentionne, par contre, ni l'influence des planètes, ni celle des tempéraments. Le livre XIV de *L'Esprit des Lois* est intitulé : « Des lois dans le rapport qu'elles ont avec la nature du climat » ; le livre XVII : « Comment les lois de la servitude politique ont du rapport avec la nature du climat », le livre XVIII : « Des lois, dans le rapport qu'elles ont avec la nature du terrain. » Montesquieu qui professait une vénération justifiée pour « nos pères, les anciens Germains » s'est efforcé de prouver, grâce à la théorie des climats et en dépit des affirmations de ses prédécesseurs, la supériorité des peuples nordiques sur les méridionaux. Selon lui, les climats du Nord rendent en effet les hommes vertueux, sincères, francs, courageux, vigoureux et libres, alors que les climats du Midi les rendent vicieux, immoraux, lâches, timides et esclaves.

Des auteurs illustres et représentatifs tels que Buffon, Lacépède et Volney furent également partisans de la théorie des climats, qui devait s'effacer à peine un siècle plus tard devant la théorie des races. La célébrité des auteurs ne garantit pas toujours la perfection des théories et les grands hommes ne sont pas toujours les plus révolutionnaires. Dès la fin du XVIe siècle, en effet, certains écrivains obscurs avaient déjà constaté que la théorie traditionnelle attribuant les caractères physiques des peuples à l'action toute puissante du climat était en contradiction avec les données mêmes de l'expérience. Janus Caecilius Frey (mort en 1631) invoquait contre cette théorie le fait que les Européens nés en Afrique ne deviennent pas noirs (1) et l'auteur du *De Indiarum Jure* (1629), Solorzano, faisait observer aux partisans de la climature humaine

(5) « Europaef illic nati non nigrescuni », *Opera*, *Parisis* 1645, T. 11, p. 101.

que les Ethiopiens et les Indiens transportés pendant plusieurs siècles dans des régions froides continuent à engendrer respectivement des enfants noirs et jaunes. En d'autres termes ces écrivains révolutionnaires proclamaient, plus de deux siècles avant GOBINEAU, les principes essentiels du racisme moderne, l'inégalité et la constance des races. Et ils ajoutaient d'ailleurs que si le caractère spécifique des peuples n'étaient dû, à leur avis, ni à l'influence du climat ni à celle des planètes, il résidait dans la nature particulière du sang ou du sperme. Juan HUARTE dont nous avons déjà exposé les opinions, estimait qu'il ne faudrait pas moins de 3 à 4.000 ans pour enlever aux nègres leur couleur et aux juifs leur génie particulier « tant est grande, disait-il, la force de la semence humaine, quand elle reçoit en soy quelque qualité bien enracinée. » (6).

(6) l. c. p. 224.

Ce rapide regard jeté sur le passé des doctrines ethniques n'aura sans doute pas pour effet de flatter l'intelligence de nos contemporains, lorsque l'on songe que beaucoup d'entre eux considèrent aujourd'hui encore le racisme comme un article d'importation ou comme une invention moderne destinée à servir les intérêts de certains peuples et de certains hommes. Quant à nos jeunes savants qui s'efforcent d'expliquer les caractères spécifiques des peuples à l'aide des théories racistes, ils connaissent suffisamment les difficultés d'une telle entreprise pour savoir estimer à leur juste valeur les travaux de leurs devanciers. Puissent ces quelques pages d'histoire les familiariser davantage avec nos grands génies des siècles passés qui, comme eux, se sont attaqués au problème toujours actuel et toujours différent de la connaissance de l'Homme, et qui, comme eux, ont cru l'avoir résolu.

LE MEUBLE FRANÇAIS AU XVIIÈME ET AU XVIIIÈME SIÈCLES : UNE COLLABORATION FRANCO-ALLEMANDE

Par Claude de BONNAULT

La marqueterie est l'art d'enrichir le bois par des incrustations d'autres bois ou de matières différentes. En France elle a produit des œuvres remarquables. Mais la marqueterie française est d'origine allemande. Il ne faut pas renier ses parents.

A la fin du XVe siècle, Anne de BEAUJEU, fille de LOUIS XI, régente de France pour son frère CHARLES VIII possédait une belle table carrée en marqueterie ; elle avait été faite en Allemagne.

D'Allemagne, d'Italie sont venus en France les meubles qui ont servi de modèles. D'Allemagne sont venus les artistes et ouvriers qui les premiers en ont fabriqué en France.

De 1560 environ à 1640, un meuble fut en grande vogue dans les intérieurs français : le cabinet, meuble à volets ou à tiroirs, souvent supporté par des colonnes, qui remplaçait les anciens buffets et dressoirs. De ce meuble tout était étranger : la forme — allemande, espagnole ou italienne —; la matière : marqueterie allemande ou italienne ; l'exécution : la plupart du temps allemande.

C'est aux environs de 1572 qu'on peut fixer l'apparition des meubles de marqueterie en France. Dans les appartements de Catherine de MÉDICIS se trouvaient des tables, des cabinets, en marqueterie, mais « façon d'Allemagne ». S'ils avaient été faits en France, ils l'avaient sans doute été par des ébénistes allemands. En 1576 un Hans KRAUS, de Cologne, avait le titre de marqueteur du roi Charles IX.

A la cour des derniers Valois, par suite des alliances matrimoniales, les influences allemandes ne pouvaient manquer de se faire sentir.

Furent-elles moins fortes sous LOUIS XIV ? Au début de son règne, le grand Roi avait autant désiré être allemand que français. Il avait voulu, il avait essayé d'être souverain des deux pays. Empereur et Roi. Roi de France par droit de naissance, Empereur d'Allemagne par élection. Mais en 1656 les princes électeurs avaient mieux aimé maintenir la couronne impériale dans la maison des Habsbourg. LOUIS XIV eut sa revanche l'année suivante. La Ligue du Rhin, organisée en 1658 et qui groupait plusieurs princes d'Allemagne, l'admit dans son sein, le prit pour chef. Pendant une vingtaine d'années, le roi de France sera prince Allemand.

Plus d'un artiste, plus d'un ouvrier, né aux abords du Rhin, prit alors le chemin de la France — sûrs qu'ils étaient d'y être bien reçus. « Les Français aiment fort les étrangers, écrivait en 1665 Sébastien LOCATELLI, prêtre de Bologne, particulièrement les Allemands ». Les sujets les aimaient, le souverain les favorisait. En les prenant à son service, en leur donnant le titre d'ouvriers du Roi, il leur permettait de fabriquer et de vendre, sans faire d'apprentissage, sans avoir besoin de se faire recevoir maîtres en leur métier. Ils étaient libres d'exercer leur profession comme s'ils avaient été français, à complète égalité de droits avec les Français de naissance, sans avoir été naturalisés.

Jean EQUEMAN, menuisier en ébène de la maison du

Roi en 1638-1652 et de 1674 à 1677, était-il allemand? Son nom semble un nom germanique francisé. On ne peut pas non plus affirmer avec certitude l'origine allemande de Jacques Sommer ou Zomer, ébéniste de Louis xiv. Il pratiquait la marqueterie de cuivre et d'étain. Comme il mourut en 1671, il la pratiquait avant André-Charles Boulle, le plus grand de la famille dont on ne suit la carrière qu'à partir de 1672.

Michel Camps, de Cologne, est un peu mieux connu. Lui-même se qualifiait de « pauvre artisan ». De son atelier sortaient des cabinets — bien que la mode en fût un peu passée — des tables et autres meubles. C'était un marqueteur en bois. Sa marqueterie était une mosaïque de bois différents. A cet effet, il faisait venir à Paris des bois des pays étrangers, des bois rares, précieux. En 1672 un incendie détruisit son atelier et tout ce qu'il y avait. Le Roi dut intervenir pour le protéger contre les poursuites de ses créanciers.

La mosaïque de bois connaîtra de beaux jours en France, mais dans la seconde moitié du xviiie siècle. A la fin du xviie siècle, la marqueterie de cuivre, d'écaille, d'étain, d'ivoire s'impose, à Versailles, à Paris, aux châteaux et aux villes du royaume. Elle exclut tous les autres procédés de l'ébénisterie. La mosaïque de bois était d'invention allemande ; mais les incrustations de cuivre, d'écaille l'étaient aussi. Et l'emploi de l'ébène, pour matière première du meuble, c'étaient les Allemands et les Italiens qui l'avaient appris aux Français.

Certaines expressions ont trop servi. On n'ose plus les employer. Qui se risquerait à dire aujourd'hui : nous nous trouvons, nous avons été à un tournant de l'histoire ? Personne assurément, sinon quelqu'un qui n'aurait peur de rien, pas même du ridicule. De toute évidence, dans la vie des peuples, il est pourtant des dates que l'on peut appeler des époques critiques, il y a des moments où se précipitent les événements, où s'accélère le passage de ce qui est encore et qui déjà n'est plus à ce qui doit être. Les révolutions les plus importantes ne sont pas toujours les plus bruyantes. Le milieu du xviiie siècle, la minute historique qui s'inscrit très exactement entre 1748 et 1750 a peut-être été marquée, en France, par un bouleversement d'idées plus radical que celui des années 89 et suivantes. De cette phase décisive, la physionomie de l'Etat, la figure de la Nation sont sorties tout autres. Des chocs leur avaient été imprimés, auprès desquels ceux qui devaient se produire quarante ans plus tard peuvent paraître superficiels, anodins. Car, en 1750, c'est un peu plus que la condition des terres ou quelques articles de la législation qui a été modifié. L'âme française a été atteinte. Avant de s'insérer dans les décrets des assemblées délibérantes, la révolution s'est faite dans les esprits ; c'est en 1748-1750 qu'entre la vieille France — celle qui avait succédé aux guerres de religion — et la France moderne encore à naître, s'est creusé un fossé. Des ouvrages ont paru alors : le premier discours de Rousseau, l'Esprit des Lois, le premier volume de Buffon, qui avec des différences de manières, d'accent, plus ou moins de violence, ont créé une rupture avec le passé.

A partir de 1748, les attaques des philosophes dépassent leurs premiers objectifs. De l'Eglise, ils remontent à la religion elle-même. Ils s'en prennent au principe du christianisme. Sur un autre terrain, leur critique commence à déchirer les voiles derrière lesquels s'accordaient droits des rois et droits des sujets. L'autorité divine de la monarchie s'est sentie sapée à la base.

Des symptômes trahissent le malaise social. La communauté nationale se désagrège. Le royaume va périr, car il s'est divisé.

Malgré tout, au regard de l'étranger, jamais la France n'avait paru si souveraine. Courte, très courte apogée que si peu de mois séparaient des désastres irrémédiables. Les ennemis de la France, avaient-ils tort de s'alarmer en dénonçant le danger qu'elle faisait courir au monde d'une domination universelle ? Ses ennemis, non, son ennemie. La France n'en avait qu'une. Et c'était, comme cela si souvent, presque constamment avait été, c'était l'Angleterre.

De notre part d'Asie, d'Amérique, l'Angleterre s'apprête à nous éliminer. Elle va nous attaquer au dehors ; elle nous attaque au-dedans.

1748-1750, heure cruciale, tragique, douloureuse. La fortune se disposait à déserter la France. Les colonnes de l'édifice chancelaient. Et le mal avait commencé son œuvre qui allait déraciner l'arbre géant dont le feuillage ombrageait toute la chrétienté.

Ce fut l'instant précis où, en pleine bataille entre l'autorité de la tradition et l'attrait inquiétant des nouveautés, au milieu du désordre intellectuel, parmi les symptômes de ruine politique, de décomposition sociale, resplendit une des plus claires manifestations du génie de la race. Alors naquit, dans l'art du meuble le style Louis xv. Il n'est pas né plus tôt. Le goût éclairé, délicat, de Madame de Pompadour, du comte de Caylus ont incité les artistes à chercher de nouvelles formes, les ont aidés à trouver la perfection. Aux Français de cette fin de règne, la découverte de Pompéï donnera le moyen d'être plus français que leurs devanciers, plus français que les Français d'aucun temps. Ce sont des principes, des leçons de beauté, qu'ils demandent à l'antique et non des modèles. Ils s'inspirent, ils n'imitent pas : encore moins copient-ils.

Liste d'influences qui peut se grossir d'autres éléments. Presque toujours, on oubliera le principal, l'essentiel, l'étincelle génératrice. De tous les arts, le plus français de tous les arts cultivés en France, celui qui s'est le plus approché de l'idéal, cet art, sans une collaboration de la France et de l'Allemagne, il n'aurait jamais existé.

Artistes ou artisans, les ouvriers français du meuble, au xviiie siècle, ont réalisé des merveilles, chefs-d'œuvre éternels de l'habileté manuelle et de la science la plus raffinée des proportions, des lignes, de l'adaptation des parties au tout, de la relation des détails et de l'ensemble, échantillons d'une beauté incomparable, désespérante, unique. Meubles où la sûreté du goût s'allie à tant d'imagination ; meubles qui, dans leur extraordinaire variété, présentent tous un air de famille; meubles dont l'infinie diversité se prête à tous les usages, multiplie les besoins et les satisfait. Jamais depuis le moyen âge, les gens à peine aisés n'avaient joui de telles commodités. Jamais, depuis le moyen âge, ce luxe nécessaire, ce superflu indispensable, l'art, ne s'était installé à tant de foyers. Ces meubles, dont les

contours devaient si vite devenir populaires, sont-ils français ou allemands ?

Ils ont été fabriqués en France. Mais ceux qui les ont fabriqués étaient-ils français ? En 1785, le tiers des ébénistes parisiens étaient étrangers, presque tous allemands. Et la qualité surtout, la qualité était allemande. Les maîtres, les créateurs des types achevés proposés à l'admiration des contemporains et de la postérité, qu'étaient-ils ? Allemands. La France du XVIIIe siècle a beaucoup donné à l'Allemagne, mais pour en recevoir beaucoup. D'un pays à l'autre, il y eut échange continuel. Et l'échange, c'est la vie. La France et l'Allemagne, de plus d'une façon, vivaient d'une vie commune.

Au XVIIIe siècle, la France n'a eu qu'un grand capitaine. Et il était Allemand. Faut-il nommer celui qui de son temps, fut le Comte MAURICE, mais qui pour la postérité demeure le Maréchal de SAXE ?

Les plus grands artistes du mobilier français dans la seconde moitié du XVIIIe siècle n'étaient pas français. Qu'étaient-ils donc ? Mais Allemands et Allemands d'Allemagne. De nationalité allemande également, leurs procédés techniques : marqueterie de bois rapportés, placages de bois de couleur, rose et amarante. Pour le reste, pour tout le reste, collaboration. Main-d'œuvre, indifféremment française ou allemande. A combien de recherches et longues et minutieuses faudrait-il perdre son temps pour savoir les noms de tous les menuisiers et ébénistes, maîtres ou ouvriers qu'ils ont employés. Les Allemands avaient envahi le faubourg Saint-Antoine, mais rien ne prouve que leurs compatriotes, fournisseurs de la cour, les aient favorisés. La France accueillait les Allemands ; les Allemands n'étaient pas ingrats envers les Français, ne cherchaient pas à leur nuire.

Dans ce chapitre de l'histoire des arts, tout particularisme politique s'abolit. Les différences de peuple à peuple se mêlent et s'entrelacent. Action et réaction, influences réciproques, mélange des concours. Avant que les Etats soient unis, les arts l'ont été.

Jean-François OEBEN, *l'ébéniste* de Mme de POMPADOUR, était né en Franconie, mais il avait travaillé à Paris. Des BOULLE il avait été l'élève. Jean-Henri RIESENER eut OEBEN pour maître ; mais c'est à Paris qu'il reçut sa formation, acheva son éducation. RIESENER, ébéniste du roi, était de Cologne. David ROENTGEN, ébéniste de la Reine, le plus grand ébéniste de l'Europe, disait-on, était de Neuwied : c'est à Paris qu'il fut reçu maître en 1780. Guillaume BENNEMAN, ébéniste du Roi n'était pas moins allemand : ses œuvres témoignent qu'il n'était pas devenu moins français.

Mais, tous tant qu'ils sont, les éclipsent les quatre incomparables. Ceux-là ont été des créateurs, des inventeurs. Ils ont eu ces hautes aptitudes, cette originalité, cette nouveauté de conceptions qui constituent le génie. Autant que par son sens exquis de la mesure, l'art du meuble au XVIIIe siècle nous émerveille par l'étonnante variété de ses formes. Le meuble se métamorphose, il veut s'adapter aux besoins les plus divers, se plier à toutes les exigences, répondre à tous les vœux. Sous LOUIS XIV, on trouvait dans les maisons quelques meubles, les meubles indispensables. Sous LOUIS XV, les intérieurs font connaissance avec les commodités de l'existence.

Qu'est-ce que n'a pas imaginé OEBEN ? Des tables de malades ou d'accouchée, des tables liseuses, des meubles à secrets, des secrétaires à coffre-fort, des barbières, des chiffonniers, des fauteuils mécaniques, des coquilliers, etc... C'est de 1748 à 1759 qu'il travailla pour la marquise de POMPADOUR. Il mourut en 1763. Sa veuve se remaria à RIESENER. OEBEN, RIESENER, protagonistes d'une lutte à laquelle l'histoire n'a pas porté grande attention. Un conflit entre nations est capable de prendre toutes les formes. Tous les aspects que peut revêtir une guerre, la rivalité, au milieu du XVIIIe siècle de la France et de l'Angleterre les a présentés. De toutes les manières possibles s'est marquée l'opposition de peuple à peuple, s'est révélé l'antagonisme de pensée à pensée, traditions à traditions, s'est manifestée la contrariété de deux fois différentes, de deux systèmes sociaux de plus en plus divergents. Et les arts eux aussi ont été un champ clos. A partir de 1753, l'acajou mène l'offensive. L'acajou, importé d'Angleterre ; l'emploi de l'acajou dans les meubles, mode anglaise. Mme de POMPADOUR un moment fut séduite. Mais les Allemands OEBEN et RIESENER interviennent. De tout le poids de leur virtuosité, ils font pencher la balance. L'acajou recule, l'acajou cède le pas. Il ne reviendra, il ne triomphera qu'environ un demi-siècle plus tard. OEBEN, RIESENER ont assuré, pour jusqu'à la fin de l'ancien régime, la victoire de la marqueterie et des placages de bois rares.

Au jugement des gens de sa profession Jean-Henri RIESENER demeure le maître suprême, celui que personne n'a encore égalé. Il défie les critiques les plus sévères. Aucune faute de goût dans aucun de ses meubles ne peut être relevée. VOLTAIRE a décrit le Temple du Goût. Il a oublié de le meubler. A RIESENER, il eût dû confier ce soin. Des meubles de RIESENER nous rêverons quand nous échafaudrons dans notre esprit des palais enchantés, des paradis civilisés. Son chef-d'œuvre, le bureau plat de LOUIS XVI, qu'avait du reste commencé OEBEN, est resté français. Mais il a été souvent dit qu'on ne connaît pas RIESENER tant qu'on n'a pas visité à Londres la Wallace Collection.

C'est BENNEMAN qui, à partir de 1784 remplaça RIESENER comme artiste à la mode. MARIE-ANTOINETTE lui fit souvent des commandes. Il ne devait mourir qu'en 1807. A-t-on le droit de l'appeler : le créateur du style Empire ? Les motifs qu'affectionnera BONAPARTE premier consul, NAPOLÉON, empereur, apparaissent dans les commandes signées par BENNEMAN : déjà les montants simulent des faisceaux de licteurs ou des pilastres rectangulaires surmontés de chapiteaux corinthiens ; déjà l'art du meuble, à la fin du règne de Louis XVI, par la noblesse monumentale de ses lignes, se rapproche de l'architecture.

Le style Empire exagérera ses tendances. Dans les meubles du XVIIIe siècle, les amateurs ne se lassent pas d'admirer un sens exquis de l'élégance, la réalisation d'un idéal aussi strictement français que le style de VOLTAIRE ou de RIVAROL, un souci désespérant de distinction, la politesse, la culture, mises dans les objets matériels. Rien n'attire spécialement l'attention, mais tout est parfait, tout est à sa place, il n'y a rien

à en retrancher, rien à y ajouter — et les hommes du métier, devant une commode de RIESENER sont tentés de se mettre à genoux.

Le goût, telle est en définitive la marque essentielle de cet art, son caractère dominant, son mérite et sa vertu. C'est le résultat d'une civilisation qui, arrivée à son apogée, n'avait plus qu'à disparaître. C'est l'achèvement d'une éducation raffinée de l'œil, de la main et de l'esprit.

Les meubles français du XVIIe siècle sont des fleurs. Et des Allemands les ont fait pousser en France. Mais si bien doué qu'ait été un OEBEN, un RIESENER, peut-on les décréter les inspirateurs de ce miracle artistique? Ils ont fourni le technique mais une répartition impartiale des apports tiendra compte de ce qu'ils ont trouvé en France. Et ce n'est ni plus ni moins que le goût. Le Roi, les grands seigneurs en étaient alors les arbitres. Ils protégeaient les arts et les artistes comme les lettres et les littérateurs. Aujourd'hui ce sont les marchands qui passent les commandes et font les réputations. Autrefois, les salons. Au XVIIIe siècle, la France avait une civilisation aristocratique. Aujourd'hui, elle vit en démocratie. Si le régime a changé de nom, les mœurs demeurent ce qu'elles étaient hier. A la collaboration franco-allemande le climat aristocratique, avouons-le, s'était montré singulièrement propice.

A la fin du XVIIIe siècle, HERDER écrivait : « Ce que les autres peuples ont perfectionné, presque toujours les Allemands l'avaient découvert. » RENAN a dit aussi : « La France, pays très mixte, offre cette particularité que certaines plantes germaniques y poussent mieux que dans leur sol natal ».

L'ETHNIE JUIVE :

VIII. — Prénoms juifs

par George MONTANDON

L'étude des éléments linguistiques de l'ethnie juive ne pouvait donner ici lieu à de longs développements. Nous y ajoutons cependant en appendice une statistique que nous venons d'avoir l'occasion d'effectuer sur les prénoms juifs — statistique dont les aspects ne manquent du reste pas d'ouvrir une fenêtre sur le psychisme hébraïque.

Nous avons dans les mains, par l'aimable entremise de notre collègue BERNARDINI, les épreuves brochées d'un ouvrage sans auteur et sans nom d'éditeur, évidemment collationné par les soins d'un organisme juif sur la base des données officielles, et qui porte sur la couverture du brochage :

2e *Epreuve. N'est pas en vente.*
1914-1918. *Les Israëlites dans l'Armée Française*
Angers. Imprimerie Frédéric Gaultier, 4, rue Garnier. 1921.

Cet ouvrage in-8° de 516 pages comprend 2 parties. La première est la liste de tous les noms des Juifs de l'armée française tués au cours de la première guerre mondiale ; la seconde, la liste de tous ceux qui obtinrent une citation (avec le libellé de cette dernière). Quelques femmes y figurent aussi, qui bénéficièrent d'une citation à titre d'infirmières. Les deux listes sont établies par ordre alphabétique des noms de famille ; chacune d'elles comporte environ 3.400 noms, ce qui donne — certains sujets avantagés d'une citation ayant été tués par la suite — environ 7.500 individus, correspondant à 2.676 patronymes différents (dont 1.709 dans la 1re partie, relative aux morts, et 967 nouveaux, dans la 2e partie, consacrée aux citations).

L'ouvrage est certainement très rare. Il nous a été impossible de nous en procurer un second exemplaire. C'est une mine inappréciable pour le repérage de patronymes soupçonnés juifs, comme l'est, à un degré supérieur encore, l'ouvrage du rabbin EISENBETH : *Les Juifs dans l'Afrique du Nord,* honoré d'une subvention du Gouvernement Général de l'Algérie, sorti de l'Imprimerie du Lycée, 1, rue Eugène-Robe à Alger, 1936, et dont il nous a été également impossible de nous procurer un second exemplaire. La différence des deux ouvrages quant à leur utilité et à leur utilisation, ainsi qu'on peut le soupçonner d'après leurs titres respectifs, est la suivante : si l'EISENBETH est exhaustif (il énumère et commente 4.063 patronymes), il se limite à l'Afrique du Nord et ne fournit pas les prénoms, tandis que *Les Israëlites dans l'Armée Française* ne se limite pas à une région, mais ne saurait être exhaustif des patronymes juifs, pas même pour la métropole; par contre, il fournit le prénom de chaque sujet. Cependant, s'il est possible de se rendre immédiatement compte de la présence éventuelle dans cet ouvrage d'un patronyme recherché, il n'en est pas de même des prénoms; ceux-ci, accolés à leurs patronymes respectifs, ne sont donc pas groupés par ordre alphabétique et leur liste séparée n'a pas été établie (l'ouvrage ne poursuivait pas un but de recherche onomastique), cet éparpillement ne permettant aucune recherche.

Or, la question de savoir si un prénom de consonance étrangère est juif ou peut l'être sera parfois d'un utile secours dans la recherche de l'ethnicité d'un individu suspect — les collaborateurs du Statut des Personnes, du Commissariat Général aux Questions Juives le savent bien. C'est pour faciliter à l'occasion leur tâche que nous publions la liste qui suit de prénoms juifs. Ce faisant, nous n'entrons dans aucune digression relative à la philologie de ces noms, étude qui ne serait pas de notre compétence. Notre but est purement pratique. Encore nous faut-il donner les explications nécessaires sur la façon dont nous avons établi cette liste.

En feuilletant les pages du livre, on constate bientôt que les prénoms qui y figurent peuvent être répartis en 3 groupes :

1. *Les prénoms purement français et courants,* tels

que Paul, André, Robert, etc. Ces prénoms n'offrent aucun intérêt ici ; ils ont été purement ignorés.

2. *Les prénoms purement hébraïques et courants,* tels que Moïse, Abraham, Salomon, etc. Ces prénoms n'offrent non plus pas d'intérêt ici, puisqu'ils sont connus de chacun pour être hébraïques ; nous les avons également laissés de côté.

3. *Les prénoms rares* — pour des oreilles françaises. Ce sont ceux qui ont retenu notre attention et qui ont été notés. Quelques-uns sont français, mais rares; quelques-uns, rares, sont anglais, italiens, arabes, et il n'est pas inutile peut-être de constater que certains Juifs de l'armée française les portaient. La plupart, cependant, des prénoms cités sont juifs. Parmi l'ensemble des prénoms juifs, on pouvait parfois hésiter quant à savoir si tel d'entre eux devait être retenu ou non. Nous nous sommes laissé guider par notre expérience personnelle, avons rejeté ceux qui nous paraissaient parfaitement usuels et avons admis ceux qui, tout notoires qu'ils soient, sont numériquement plus rares, tels que ceux de *Baruch, Job, Eliézer,* etc.

Parfois, une raison spéciale nous a incité à faire figurer tel prénom. Ainsi *Mardochée* figure sur la liste pour bien montrer que quand nous écrivons aussi *Marchodée,* ceci n'est pas une erreur de plume. Et ceci fournit un exemple de ces renversements de lettres et de syllabes dont sont coutumiers les Juifs — comme les lecteurs de L'ETHNIE FRANÇAISE s'en sont rendu compte d'après les travaux déjà parus d'Armand BERNARDINI.

Dans cet ordre d'idées, il faut citer encore deux exemples, parce que particulièrement instructifs. Quand, en français, on écrit *Jules* ou *César,* c'est *Jules* et c'est *César.* Tout au plus certains prénoms tels que *Henri, Georges,* supportent-ils l'orthographe anglo-saxonne : *Henry, George.* Mais choisissons le prénom hébreu de *Maklouf !* Sans préjudice d'autres possibilités ne figurant pas au long des pages de l'ouvrage, vous trouvez, dans *Les Israëlites dans l'Armée Française,* les versions suivantes de ce prénom : *Macklouf, Maclouf, Makhlouf, Maklouf, Malklouf, Malkouf.* Mais c'est le prénom de *Haïm* qui, sous ce rapport, bat le record. En sus de *Aï, Aïem, Aïn,* de *Caïn* et de *Chaïm,* qui sont strictement le même prénom malgré la lettre initiale différente, vous enregistrez le chapelet des modifications suivantes : *Hai, Haï, Haiem, Haim, Haïm, Hayem, Hayim, Haym, Hayme, Heymann, Himan.*

Ce ne sont pas là variantes dues à la fantaisie du copiste; nous répétons qu'il doit s'agir d'orthographes très soigneusement relevées d'après les pièces officielles. De pareilles constatations ont une valeur psychologique profonde : elles révèlent d'un coup d'œil toute la *versatilité* de l'âme juive.

Mais, dira-t-on, n'y a-t-il pas là de nombreuses fautes de transcription, non pas du copiste des documents, mais des divers fonctionnaires ayant rédigé les documents d'origine? — Certes, un grand nombre des variantes doivent avoir cette cause pour origine; il n'y a qu'à voir avec quelle fantaisie les prénoms et noms étrangers, russes par exemple, d'interprétation phonétique courante, sont torturés sur les cartes d'identité, livrets de famille et passeports français. Mais cela prouve aussi une chose : que les solliciteurs se sont désintéressés de l'orthographe de leurs noms, négligeant d'indiquer immédiatement au fonctionnaire comment leurs prénoms et patronymes doivent se transcrire.

En tout cas, aujourd'hui, lorsqu'il s'agit de relever d'après une pièce d'identité française, un de ces noms d'origine étrangère, on devrait, toujours, d'abord reproduire intégralement l'orthographe, correcte ou déformée dudit nom ou prénom, puis, s'il y a eu déformation, indiquer entre crochets le nom tel qu'il aurait dû être orthographié. (*)

Nous donnons ici un exemple vécu de l'utilité de la transcription exacte — transcription qui, dans une affaire que nous avions à élucider, a été le premier symptôme (pas le seul) du fait que nous nous trouvions en présence d'un individu Juif cachant son origine. L'individu était de nationalité russe. Il s'agissait donc de savoir s'il était non seulement de *nationalité russe* (ce dont font foi passeports et autres documents officiels), mais aussi d'*ethnicité* russe (celle-ci se subdivisant en sous-ethnicités grand-russienne, petit-russienne ou ukrainienne et blanc-russienne), ou bien d'ethnicité polonaise, ou bien d'ethnicité juive. (L'appartenance à la religion juive comporte toujours l'appartenance à l'ethnicité juive, mais l'inverse n'est pas toujours vrai en fait, et la législation française actuelle est trop crédule; un sujet de lignée juive mais qui a ses papiers chrétiens est encore juif, pour l'ethnologue averti à l'affût de la tromperie, si ledit sujet, par exemple, est circoncis, ou s'il ne parle pas correctement la langue de la nouvelle ethnicité dans laquelle il prétend avoir passé, ou si son maintien et sa mentalité gardent les caractères de l'ancienne ethnicité, ou s'il a épousé une personne dans le même cas que lui). Pour en revenir à l'exemple que nous remémorons, l'individu disait se prénommer *Elias* ou *Eliach* et portait en effet, sur les pièces ayant servi à sa naturalisation, le prénom d'*Elias,* orthographe hébraïque du prénom *Elie,* tandis que la transcription russe orthodoxe de ce prénom est *Ilia, ne varietur.* Il était ainsi vraisemblable, avant toute autre preuve, que le sujet était d'ethnicité juive et non russe.

Qu'on ne nous dise pas qu'à faire ces remarques, nous donnons aux Juifs le moyen de parer à un danger qui les menace. D'abord, nous espérons que cette fois la question juive sera réglée pour l'Europe ! Ensuite, les noms et prénoms des Juifs de France sont d'ores et déjà fixés sur leurs pièces actuellement existantes. On ne se contentera donc pas de relever un prénom d'après le simple dire du sujet : on le transcrira — la prétendue perte de toutes pièces françaises d'identité devant par ailleurs être interprétée en défaveur du sujet.

Cela dit, voici la liste des prénoms en question :

Abitbol	Amram
Achir	Anaim
Aï	Ancel
Aïem	Ange
Aïn	Announ
Aïouch	Antonin
Aizer	Antony
Akiba	Arfi
Albou	Aria
Ali	Ascher
Allas	Askil
Amar	Askin

(*) Il est recommandable, dans la reproduction d'un texte, de laisser naturellement entre parenthèses les remarques qui s'y trouvent entre parenthèses, et de réserver les crochets à ses propres remarques. Si le texte original comporte des crochets, porter ses propres remarques en note. Pour un texte de longue haleine, indiquer à quoi correspond le procédé utilisé.

Assous
Auser
Avram
Ayouche (4)
Azar (3)

Bacri
Bacry
Baou
Barouck
Bart
Baruch (7)
Batna
Bechichi
Behar
Ben (5)
Berla
Bernstein
Berr
Binvil
Blanor
Bonfils
Boune [femme]
Bourak
Bourif
Braham (2)
(ben) Brahim

Caïn
Cemah
Cemalhi
Cerf
Chaïm
Chaloum (30)
Chebabé
Chemaou
Chemaoun
Chemoul
Chéri (2)
Chloumoun
Chmoul (2)
Choué
Cohen (2)
Cosman
Cressa

Daoud
Dallili
Darius (2)
Davidotel
Drai

Edgard (10)
Edma [f.]
Eizik
Eléazar
Elghali
Eliahou
Eliaou (24)
Éliaou (3)
Elias (5)
Eliezer
Eliézer (3)
Elie (109)
Élie
Eliyahou (3)
Emond
Ephraïm (7)
Epraïm
Eschyle
Exile
Ezio

Faïvel
Falkenstein
Faradj
Farouz
Ferand
Ferhat
Ferradj (2)
Fred
Fredj (4)
Fredja
Frenda

Gad
Gdalia
Gédéon
Geo
Georgels
Gerson
Geston
Geubel
Ghali
Gregorio
Gubernon (2)
Guérard
Guido (2)

Hadjadj
Hai (3)
Haï (6)
Haiem (2)
Haïem (5)
Haim
Haïm (23)
Halfa
Halphen
Hams
Hanania
Hanoum
Hanoun (4)
Hanoûn
Hanoune
Haouati
Harris (2)
Harry
Hayem
Hayim
Haym
Hayme
Hazan
Henoch
Herich
Heymann
Hilaire
Hiler
Himan
Hirch
Hirsch (6)
Hona

Ichaia
Ichaïa
Icho
Ichoua (13)
Isko
Ismaël (3)
Issachar (3)
Itala [f.]
Itamar
Itzic
Itzig
Izikoutz

Jaada
Jchoua
Jamel
Jammy
Jankel (2)
Jassé (2)
Jassuda
Jaudel
Joachim
Job
Joby
Jocèf
Joé (2)
Joël
Joëli
Jona
Jossel
Josue
Jouda
Juda (15)
Judas (39)
Julius

Kadmi
Kahan
Kalfa (8)
Kalman (2)
Kalmine

Lalou
Lehmann (2)
Leib
Leiba (3)
Leiser (2)
Lélo
Leslie
Liao
Liaou (5)
Lionel (5)
Lucas
Lyonel

Macklouf
Maclouf
Madjïe
Maël
Maetto
Maïr (2)
Makhlouf
Maklouf (39)
Malek
Malklouf (3)
Malkouf (2)
Manahem
Mantout
Marchina
Marchodée
Marcu
Marcus (5)
Mardochée (62)
Marien
Marix (3)
Martial
Marx
Mattéo
Mayer (8)
Mbourak
Meborakli
Mechilem
Médéah
Mehahem
Meilak
Meilek
Méier
Memoum
Menaem
Menahem (4)
Ménahem (2)
Menahim
Menassé
Mendel (5)
Mendil
Meniaoum
Méniaoum
Menotti
Mesaoud
Messaoud (47)
Meyer (22)
Miéciolas
Mimoum (2)
Mimoun (8)
Mines
Moché
Moklay
Montie
Mordecaï
Morel
Moris
Mosel
Mouché
Mouchi (3)
Mouchy (2)
Mourad
Myrtil (5)

Nabet
Nahman
Naoum
Narcisse (4)
Nathan (30)
Nathanel
Nathaniel
Nazaire
Neftali
Néhémie
Nelson
Nephtali (2)
Nephtalie (2)
Nessim (14)
N'gaous
Nissim (14)
Noémie [f.]
Nouchim

Osias (2)
Oubuisson
Ouriel

Palmyre [f.]
Partouche
Pascal

Pelté
Perès
Pérez
Pessach
Pinchas
Pincu [Roumanie]
Pinhas (3)
Piredy
Pol (2)
Primice

Rabbin (2)
Rahmin (3)
Rahmine (4)
Reby
Rémi
Roushim
Ruben (17)
Rubens (2)
Rubin

Saadia (5)
Sadia (12)
Sadoum
Saïd (4)
Saïda
Salem
Salvador
Salvator
Sami
Saoud
Sassi
Sassy (3)
Sauveur (7)
Schalom
Shemoul
Schoua
Seban
Selig (2)
Seligmann
Séligmann
Sem
Semah
Semali
Semtob (4)
Senor
Séphora [f.]
Sétif
Severin
Séverin
Simah
Simha
Sinah
Sion (3)
Soledad
Sofie [f.]
Soussan
Spire
Sportiche
Syoune

Taoré
Tanoudji
Thadée
Théogène
Tobie

Uziel

Valf
Victyor
Vidal
Vital (4)
Vitali
Vitalis
Volf

Walter
Wanaf
Wolf (8)
Wolff

Yamine
Yankel
Yehiel
Yeschoua
Yomtob
Youda
Youmtob
Youssef (2)
Yvel

Zabulon
Zalman
Zalmen
Zaki
Zebouloune
Zeilik (2)
Zeizer
Zélig
Zelik
Zemmorah
Zenou
Zéria

Quelques remarques encore relativement à la fréquence des prénoms relevés ! Le troisième groupe qui nous a occupé, celui des prénoms rares, est tout aussi riche, si ce n'est plus, que les deux groupes de prénoms usuels, mais il correspond à un nombre d'individus beaucoup moins grand. Nous n'avons pas compté les individus dans les deux grands groupes, mais il s'obtiendra par déduction, après décompte du groupe des prénoms rares. Il n'était pas tout à fait dénué d'intérêt de savoir combien d'individus, sur les 7.500 du livre, portaient des prénoms rares et combien de fois chacun de ces derniers est représenté ; aussi ce chiffre est-il indiqué entre parenthèses pour chacun des prénoms. Ceux qui ne sont pas suivis d'un chiffre ne figurent qu'une seule fois dans l'ouvrage. Le nombre des prénoms qui nous ont paru rares est de 380 (non compris *Elie* qui figure là pour le dénombrement d'un prénom fréquent). Ces 380 prénoms dont 291 ne sont représentés qu'une seule fois, sont ceux d'environ 950 individus. Etant donné que l'ouvrage se rapporte à 7.500 sujets environ (nantis de quelque 10.000 à 12.000 prénoms, car plusieurs en portent plus d'un), cela fait pour chacun des deux groupes de prénoms usuels plus de 3.000 individus, et comme, à feuilleter les pages, les prénoms usuels français paraissent aussi courants que les prénoms usuels juifs, cela donne approximativement, pour un prénom hébraïque rare, 3 à 4 prénoms hébraïques usuels et autant de prénoms français (ces derniers recouvrant ainsi la moitié d'une marchandise qui se reconnaît juive).

On aura remarqué, par ailleurs, le grand nombre de noms de famille faisant office de prénoms. Enfin, des prénoms dignes d'attention sont celui d'Ismaël, patron des Arabes, cousins ennemis des Juifs, celui de Yeschoua, c'est-à-dire Jésus, et celui fort en honneur de Judas (39 fois).

Cela dit, nous ne croyons pas exagérer en admettant que plus d'un Français aura été suffoqué de l'effarante cacophonie des noms relevés.

Certes, comme ne manqueront pas d'en faire la remarque les judéophiles à tout prix, on trouverait des consonances tout aussi bizarres à nos oreilles chez les Dravidiens de l'Inde, les Cafres du Bechuanaland et les Arowak des forêts vénézuéliennes ! Mais il ne faut pas oublier que les prénoms ici relevés figuraient sur les rôles de l'ex-armée française. Et nous ne doutons pas que ce sont ces éléments juifs qui l'avaient minée ! Quelle que soit la forme qu'elle revêtira à l'avenir, il importera qu'elle soit débarrassée d'aussi invraisemblables scories.

La Revue anti-juive « Le Cahier Jaune » paraîtmaintenant le 1er et le 15 de chaque mois, sous le nouveau titre de REVIVRE et mène également le combat sur le terrain ethno-racial.

Les Nègres, indésirables en France... sous Louis XVI

En 1921, peu d'années après que l'idéologie wilsonnienne était venue déferler sur le monde, quelques Nègres s'assemblèrent en Congrès, à Paris, dans le but de revendiquer le droit d'être. sans différence aucune, traités à l'égal des blancs.

Le public n'y prêta guère attention, l'élément noir comptant un nombre trop restreint de représentants dans notre pays pour que s'y posât, avec acuité, une « question des hommes de couleur ». On sait qu'il n'en va pas de même en Amérique où, encore que les dirigeants aient pris une position antiraciste qui, de fil en aiguille, les a amenés à déclarer la guerre aux Puissances de l'Axe, les Nègres sont rigoureusement tenus à l'écart de la vie publique, doivent habiter dans des quartiers spéciaux, n'ont pas accès dans les lieux fréquentés par les Blancs et sont contraints de voyager dans des compartiments à eux réservés...

Vers la fin du XVIIIe siècle, la France s'est trouvé elle-même dans l'obligation d'édicter des mesures racistes dirigées contre les noirs : ces derniers affluaient en telle quantité sur son territoire, en provenance des colonies, que des mesures draconiennes de protection contre cette invasion ne tardèrent pas à s'imposer. Elles furent prises par M. DE SARTINES, Lieutenant-général de Police, qui lança une « Déclaration royale pour la police des noirs », datée de Versailles le 9 Août 1777, et confirmée par Arrêt du Conseil d'Etat, en date du 11 Janvier 1778.

Dans cette Ordonnance, le Roi commence par exposer que « le nombre des noirs s'est tellement multiplié par la facilité de la communication avec l'Amérique, qu'on enlève journellement aux colonies cette portion d'hommes la plus nécessaire pour la culture des terres, en même temps que leur séjour dans les villes de notre Royaume, surtout dans la capitale, y cause les plus grands désordres; et, lorsqu'ils retournent dans les colonies, ils y portent l'esprit d'indépendance et d'indocilité, et y deviennent plus nuisibles qu'utiles. »

Voici l'essentiel des mesures prises par M. DE SARTINES :

« 1° Faisons défense expresse à tous nos sujets, de « quelque qualité et de quelque condition qu'ils soient, « même à tous étrangers, d'amener dans notre royaume « aucun noir, mulâtre, ou autres gens de couleur de l'un « ou de l'autre sexe, et de les retenir à leur service, le « tout à peine de 3.000 livres d'amende;

« 2° Défendons pareillement sous les mêmes peines, à « tous noirs, mulâtres ou autres gens de couleur de l'un « ou l'autre sexe, qui ne seraient point en service, d'en- « trer à l'avenir dans notre royaume, sous quelque cause « et prétexte que ce soit;

« 3° Les noirs et mulâtres qui auraient été amenés en « France, ou qui s'y seraient introduits depuis ladite pu- « blication, seront arrêtés et reconduits dans le port le « plus proche, pour être ensuite rembarqués pour nos « colonies, à nos frais;

« 4° Permettons néanmoins à tout habitant de nos « colonies qui voudra passer en France, d'embarquer avec « lui un seul noir ou mulâtre, de l'un ou de l'autre sexe, « pour le servir pendant la traversée, à la charge de le « remettre, à son arrivée dans le port, au dépôt qui sera « à ce destiné par nos ordres;

.. ..

« 6° Faisons très expresses défenses à tous officiers de « nos vaisseaux de recevoir à bord aucun noir ou mu- « lâtre ou autres gens de couleur;

.. ..

« 9° Ceux de nos sujets, ainsi que les étrangers qui « auront des noirs à leur service lors de la publication « de la présente déclaration seront tenus dans un mois « de déclarer les noms et qualités des noirs, mulâtres ou « autres gens de couleur de l'un ou de l'autre sexe qui « demeurent chez eux; voulons que, passé ledit délai, ils « ne puissent retenir lesdits noirs que de leur consente- « ment;

« 10° Les noirs, mulâtres ou autres gens de couleur qui « ne seraient pas en service au moment de ladite publi- « cation, seront tenus de faire une pareille déclara- « tion... »

Il faut croire que cette ordonnance fut appliquée avec ponctualité par les services de police de M. DE SARTINES: pendant toute la fin du XVIIIe siècle, la présence de noirs sur le sol de France fut une exception. Il en fut encore ainsi pendant les trois premiers quarts du XIXe siècle. Mais les bonnes habitudes se perdent petit à petit, et les décrets les plus rigoureux finissent par tomber en désuétude. Quoique l'ordonnance de LOUIS XVI n'ait jamais été abrogée, les gens de couleur venaient, en toute liberté, depuis de nombreuses années, s'installer sur notre territoire. Nous n'avons fort heureusement, jamais eu un tel nombre de Nègres chez nous qu'ils aient pu y constituer un danger pour l'avenir de notre ethnie.

Ch. LAVILLE.

BIBLIOGRAPHIE

VERSCHUER (Otmar von). — *Manuel d'Eugénique et Hérédité humaine* (traduit de l'allemand par le Professeur George MONTANDON). — In-8°, 264 p., 131 fig., Paris, Masson 1943.

La littérature raciale vient avec cet ouvrage, de s'enrichir d'une unité de portée considérable.

Le Professeur von VERSCHUER est le Directeur de l'Institut d'Anthropologie, d'Hérédité humaine et d'Eugénique de Berlin, poste auquel il vient de succéder au célèbre Eugène FISCHER, l'homme auquel l'Allemagne doit le plus dans la mise sur pied de ce faisceau de sciences fondamentales pour la vie des Etats modernes. Quant au Professeur von VERSCHUER, il a poussé les études de l'hérédité, au moyen des observations gémellaires spécialement, à une profondeur telle qu'il est devenu en quelque sorte, en Allemagne, le surexpert des problèmes généraux et particuliers de l'hérédité.

Le *Manuel d'Eugénique* de VERSCHUER vient à son heure. De l'efficience et du prodigieux résultat de l'application de mesures eugéniques en Allemagne, chacun se rend compte. Mais sur quels éléments cette science est-elle fondée dans sa théorie et dans sa pratique ? Le public n'est-il pas haletant de le savoir ?

Le *Manuel d'Eugénique*, autant qu'il est possible de le faire en 260 pages, permet l'examen de l'immense problème sous toutes ses faces. L'analyse du contenu en donnera la preuve. L'ouvrage comporte 9 sections :

A. — Introduction historique.
B. — Biologie générale de l'hérédité.
C. — Biologie de l'hérédité chez l'Homme.
D. — Biologie raciale.
E. — Science et politique démographiques.
F. — Hérédité pathologique.
G. — Eugénique médicale pratique.
H. — Conclusions.
I. — Appendice : problèmes pratiques.

La biologie générale traite, comme le veut son nom, des problèmes d'hérédité généraux, à la lumière des lois auxquels le moine MENDEL a immortellement attaché son nom : actions réciproques de l'hérédité et du milieu, processus d'hérédité selon la modalité dominante, processus d'hérédité selon la modalité récessive, processus d'hérédité liée au sexe (processus si capital et aux échappées si curieuses !), phénomène de l'allélie multiple, particulièrement important dans l'hérédité humaine. Ces problèmes sont évidemment le fondement de la connaissance dans le domaine de l'hérédité.

La biologie de l'hérédite chez l'Homme entre dans le détail du développement de nos divers organes, de nos propriétés physiologiques et psychiques.

Quant à la biologie raciale, elle reprend dès ses débuts préhistoriques, bien que de façon très résumée, le problème de l'anthropogenèse c'est-à-dire de la formation des races, puisque l'Homme a poursuivi son évolution sous la forme de races diverses, au reste changeantes au cours des temps.

La section consacrée à la science et à la politique démographiques débute par une « Histoire raciale et héréditaire du peuple allemand. » Etait-il bien nécessaire de traduire ce chapitre ? Ne s'arrête-t-il pas à des contingences intéressant l'Allemagne exclusivement ? — Celui qui, se mettant au niveau de la ladrerie morale encore prédominante parmi ceux qui ont la responsabilité de notre

jeunesse estudiantine médicale, « cogiterait » de la sorte, montrerait qu'il n'a rien compris à l'actuel bouleversement et qu'il mérite individuellement l'écrasement auquel les mentalités de sa catégorie ont conduit le pays. Dans ce chapitre, comme dans tout l'ouvrage, ce qui importe au plus haut point, c'est de se rendre compte de la manière dont l'Allemagne, de son état de vaincue désemparée, a su se relever au cours d'un quart de siècle, en construisant sur les données de l'hérédité et de l'eugénique. Et c'est dans ce chapitre qu'est exposée, en un sous-chapitre, « La question juive », but et clef de toute raciologie européenne.

Vient maintenant l'étude de l'hérédité pathologique. Traitant de ce qu'il y a d'héréditaire ou d'occasionnel dans les différents maux qui nous atteignent, cette section porte une empreinte médicale, et, dans le détail, cette rubrique sera la plus appréciée, tant pour sa matière que pour son langage, des étudiants en médecine. Mais elle est le fondement de la section suivante.

Celle-ci expose les principes de l'eugénique pratique, à savoir les cas dans lesquels, finalement, cette science, mise au service de la loi, doit mettre le holà à la propagation des affections héréditaires incurables qui, non bridées, envahissent et débilitent de plus en plus le corps ethnique. Ces affections, une fois leur marche individuelle et héréditaire connue, il s'agit de les stopper par la stérilisation des individus susceptibles de les propager. La législation allemande prévoit la stérilisation dans les 9 cas suivants :

— faiblesse mentale congénitale;
— schizophrénie;
— cyclophrénie;
— épilepsie héréditaire;
— chorée d'Huntington héréditaire;
— cécité héréditaire;
— surdité héréditaire;
— malformations héréditaires graves;
— alcoolisme grave.

Les pages qui s'y rapportent exposent les principes qui doivent diriger, dans leur tâche délicate, les médecins hérédologues chargés de l'expertise de ces cas et les garanties juridiques prévues pour les intéressés (les exemples de cas vécus se trouvant dans l'appendice final). Les chapitres finaux de la même section sont consacrés aux actions importantes que représentent : l'examen prénuptial, la consultation matrimoniale et la recherche de la paternité (on sait que, sous ce rapport, une inhibition juridique empêche le Français de se mettre à la hauteur des exigences naturelles).

Les Conclusions de l'ouvrage sont suivies d'un Appendice extrêmement utile. Il s'agit de cas concrets (quelques cas seulement particulièrement instructifs, extraits de ses dossiers), dans lesquels des collègues se sont adressés au Professeur von VERSCHUER lui demandant son avis lors de situations délicates à expertiser — et l'auteur se met aimablement à la disposition des collègues qui le lisent et désirent avoir recours à ses conseils.

On le voit, nous disposons là d'une œuvre résumant l'ensemble de cette pyramide à quadruple face que constituent la raciologie, la génétique, la démographie et l'eugénique. Bien entendu, la lecture n'en sera pas à chaque page, facile pour le profane. Aussi, l'ouvrage a-t-il été écrit en première ligne pour les étudiants en médecine. Mais le profane sera cependant à même, en sautant les passages qui concernent les spécialistes, de se rendre compte du puissant intérêt qui se dégage de cette lecture; car, comme le dit l'auteur à la fin de son Introduction : « Le Chef de l'ethnempire allemand est le premier homme d'Etat qui ait fait des données de la biologie héréditaire et de l'eugénique un principe directeur de la conduite de l'Etat. »

Gérard MAUGER.

FRATEUR (J.-L.). — *La notion de race à la lumière des données de l'hérédité expérimentale* (t. VIII, 2, p. 587-601, 1937) et *La nature de l'atavisme* (t. X, 2, p. 289-305, 1939) de l'INSTITUT ROYAL COLONIAL BELGE, BULLETIN DES SEANCES (Bruxelles).

FRATEUR (J.-L.). — *Le caractère héréditaire* (Séance du 26 mars 1938, p. 116-131, 1938) et *L'individu et sa personnalité* (Séance du 21 déc. 1940, p. 1-11, 1941) du BULLETIN DE L'ACADEMIE ROYALE DE MEDECINE DE BELGIQUE (Bruxelles).

Le Directeur de l'Institut de Zootechnie de Louvain n'oublie jamais dans ses études, le problème humain — et le raciologue, de son côté, ne devrait jamais oublier la zootechnie, l'animal domestique faisant lien naturel entre l'animal sauvage et l'Homme, cet « animal domestique par excellence ».

Serrant de près les concepts d'espèce et de race, l'auteur s'exprime comme suit : « Dans la circonscription « d'une race, on fait très souvent intervenir des aptitudes non héréditaires, véritables caractères acquis, « transmis par éducation, de génération en génération. « Ces aptitudes existent chez les animaux... mais c'est « surtout pour les races humaines que ces caractères « non héréditaires jouent un rôle très important... Ajoutez à cela des considérations d'ordre politique, social, « militaire et autres que l'on fait intervenir pour circonscrire les races humaines et vous avez un imbroglio « tel qu'il est presque impossible d'y voir clair.

« Toute race est cependant caractérisée par un ensemble de caractères héréditaires qui ne se rencontrent « que chez elle. Ce sont ces caractères héréditaires propres, c'est-à-dire ce génotype de la race, qui forment « seuls une base solide pour son identification. Tout le « groupe des caractères acquis, si important surtout chez « l'Homme, est à rejeter, parce qu'ils ne sont pas spécifiquement caractéristiques. Toutes les races peuvent « les acquérir ou les perdre. Les caractères héréditaires « sont constants, à travers les générations ; les caractères acquis ne le sont pas. »

Les races sont, pour FRATEUR, produites par des dissociations de caractères dans le cadre de l'espèce. Ce qui fait l'espèce, ce sont des caractères homozygotes (c'est-à-dire de même valeur génétique) en grand nombre ; des hétérozygoties créent les races. Une race non sélectionnée conserve des possibilités plus grandes que la sélectionnée, appelée perfectionnée parce qu'on recherche pour elle un nombre limité de caractères.

Mais pour les races humaines, les variations des caractères héréditaires semblent être proportionnelles aux possibilités de civilisation. Il doit y avoir plus d'homozygotes chez les primitifs que chez les Européens ; ceux-ci, plus hétérozygotes et par suite plus variables, sont capables de produire cette multitude de caractères héréditaires, avec leurs modifications phénotypiques (apparentes) inévitables, indispensable pour faire face à toutes les exigences de la civilisation moderne.

L'auteur en déduit qu'il faut favoriser chez les Noirs aussi — à l'intérieur de la grand'race noire, *nota bene*, car ce sous-métissage n'est pas à confondre avec le métissage — le brassage des tribus noires aux fins d'améliorer l'ensemble noir.

Sans nous prononcer sur le fond, les étapes du raisonnement sont intéressantes, et on en retirera surtout cette leçon que si les mélanges entre groupes proches peuvent être fructueux, il n'en est pas de même entre groupes distants.

Gérard M.

BIASUTTI (Renato) avec la collaboration de plusieurs auteurs. — *Le Razze e i Popoli della Terra*. [Les races et les peuples de la Terre]. — Turin, Unione Tipografica Editrice Torinese, 3 vol., gd in-8°, de XVI-826, VIII-735 et VIII-613 pp. ornés de 2.009 figures, 123 cartes, plus 36 pl. hors-texte, 1941.

Dans le numéro précédent nous avons parlé du gros œuvre que représente le Traité de raciologie d'EICKSTEDT. Et voici que nous parvient, d'Italie, un traité tout aussi volumineux, comme on peut en juger d'après le simple décompte des pages et des illustrations, ouvrage qui couronne la carrière du professeur BIASUTTI, Directeur de l'Institut de Géographie de Florence.

Venu à l'anthropologie par la géographie, ce dernier avait publié, il y a trente ans, une première esquisse de ce qui est devenu l'imposant ouvrage d'aujourd'hui. Les 224 pages d'antan ont donc décuplé et si l'auteur n'a plus eu recours à son délicat coup de crayon pour représenter les types raciaux (d'admirables photographies, sur papier couché, se sont substituées aux croquis), on retrouve la même finesse d'expression dans l'exécution des cartes qui parsèment les trois volumes.

Comme structure, il s'en faut que le BIASUTTI et l'EICKSTEDT soient une réplique l'un de l'autre. Ce dernier est plus biologique, le premier plus ethnique. Le BIASUTTI rappelle, mais de façon considérablement plus développée, le DENIKER français, dont il porte d'ailleurs le titre.

Le plan de l'ouvrage est le suivant :

Tome I : Résumé de préhistoire somatique (Sergio SERGI).
Résumé de préhistoire culturelle (GRAZIOSI).
Les caractères somatiques (BIASUTTI).

L'anthropogénèse (BIASUTTI).
La classification raciale — dont un important chapitre sur le métissage avec la bibliographie correspondante (BIASUTTI).
La linguistique (TAGLIAVINI-BARTOLI-VIDOSSI).
L'ergologie (BIASUTTI).
La sociologie et l'animalogie (CORSO).
Les cycles culturels (BIASUTTI).

Cette partie générale est suivie d'une partie spéciale, consacrée aux quatre régions suivantes de l'Europe, considérée à tour de rôle, du point de vue somatique, puis du point de vue culturel : l'Italie, l'Europe occidento-centrale (de l'Ibérie à la Scandinavie), l'Europe orientale, l'Europe danubo-balkanique.

Les Tomes II et III poursuivent cette étude spéciale du globe, le Tome II pour l'Afrique et l'Asie, le Tome III pour l'Océanie et l'Amérique. Cependant, pour ces continents extra-européens, la distinction du somatique et du culturel n'est plus systématiquement opérée et leurs peuples sont considérés selon leurs groupements naturels, c'est-à-dire selon les ethnies qu'ils constituent.

Malgré que l'œuvre soit due à l'action de plusieurs collaborateurs, elle porte bien la marque personnelle de son auteur principal ; celle-ci se manifeste par la conception « géographique » qu'il a du développement de l'humanité. C'est d'ailleurs une conception qu'il a défendue dès le début, en 1912, et le graphique ci-contre, que nous reproduisons, l'exprime mieux que toute description:

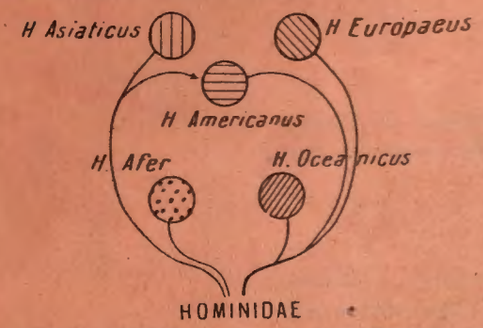

Ce graphique signifie que 5 grand'races correspondent aux 5 continents, même s'il est vrai que leur position ne soit pas réciproquement identique: la souche primitive se serait scindée en deux : une branche afro-asiatique, aux deux rameaux du reste plus séparés entre eux que ne le sont les trois rameaux de l'autre branche, océano-amérindo-européenne, le rameau amérindien ayant d'autre part reçu de très forts apports asiatiques. Par un autre chemin, ces vues rejoignent celles d'Eugène FISCHER, pour lequel les Noirs crépus d'Océanie ne sont pas à rattacher aux Noirs crépus d'Afrique, mais aux Noirs ondulés d'Australie.

Chaque chapitre est suivi de la bibliographie se rapportant au sujet traité. Chaque tome s'achève par de copieux index des matières (en particulier des noms de tribus) et des auteurs, index qui, en faisant de l'ensemble un instrument de travail, lui donnent toute sa valeur. Il se passera du temps avant qu'un ouvrage de cette envergure voie le jour sur le sujet, et il est caractéristique que ce soient les deux grands pays de l'Axe qui, simultanément, nous fournissent les deux œuvres scientifiques les plus monumentales sur les races humaines.

George MONTANDON.

MONTANDON (George). — *L'Homme préhistorique et les Préhumains.* — Paris, Payot, « Bibliothèque scientifique » in-8°, 355 p., 92 figures, plus 16 pl. hors-texte 1943.

La Bibliographie de ce Numéro de *L'ETHNIE FRANÇAISE* sera décidément consacrée à des ouvrages de grande classe.

Sans doute, à première vue, un livre de cet ordre paraît en marge des préoccupations ethno-raciales de l'heure. Mais il n'est *aucun anthropologue* méritant ce nom qui fasse fi des leçons que fournit le passé quant à la formation des races et au développement parcouru par la forme humaine pour parvenir à son stade actuel.

Depuis l'ouvrage de BOULE, *Les hommes fossiles* — au titre du reste contestable puisque par « Homme » on n'entend aujourd'hui que l'Homme lui-même et pas les Préhumains qui l'ont précédé — ouvrage épuisé et dont les données sont actuellement dépassées, la littérature anthropologique française ne dispose plus d'aucun traité sur la *somatique* des ancêtres de notre humanité.

Notre Directeur offre donc aujourd'hui une magnifique mise au point de nos connaissances dans ce domaine, et il se trouvait dans une position singulièrement favorisée pour pouvoir le faire. En effet, nos lecteurs se souviennent peut-être de la mention faite d'une conférence qu'il donna l'an dernier à Berlin, où il avait été invité par le Professeur Eugène FISCHER, pour présenter les moulages dentaires des Paranthropiens (êtres intermédiaires entre les Hominidés et les Singes anthropomorphes), moulages que, sur le continent européen, notre Directeur est actuellement le seul à posséder. L'exposé de ce que représentent les Paranthropiens, chapitre récent de la paléontologie humaine, forme naturellement une des parties les plus importantes de l'ouvrage, mais celui-ci a d'autres avantages à son actif.

Prenez un manuel quelconque de préhistoire ou de paléontologie humaine ! L'exposé commence toujours par le début des temps, par les questions relatives à la première origine supputable de la préhumanité — et cela semble logique au premier abord. Mais c'est à l'origine que les problèmes sont les plus ardus, c'est relativement aux données du début que l'interprétation des documents — seulement des dents en général parce que l'ivoire est la matière de l'organisme qui se conserve le mieux — nécessite le plus de connaissances spéciales. Or, le lecteur courant n'est pas préparé à affronter ces problèmes de but en blanc. Aussi le Professeur MONTANDON a-t-il inversé l'ordre des matières à discuter. Procédant du plus connu au plus inconnu, il traite d'abord des races fossiles les plus proches de nous, pour s'élever graduellement dans l'échelle du temps jusqu'aux êtres les plus anciens pouvant figurer dans la lignée préhominidienne. De plus il nous expose préalablement — pour la première fois dans un manuel de paléontologie humaine — les notions odontologiques nécessaires à la lecture en connaissance de cause des discussions se rapportant aux documents dentaires fossiles.

Le plan de l'ouvrage est en conséquence le suivant :

A) Généralités, relatives à la terminologie, à la classification, aux correspondances géologico-archéologico-ostéologiques, à la dentition.

B) Les faits d'ordre ancien, c'est-à-dire déjà bien connus en principe, même si de nouveaux documents les confirment, faits se rapportant :

1. Aux Hommes préhistoriques (dont ceux dits les Cromagniens sont les plus répandus) ;
2. Aux Hominiens primigènes (dont les Néandertaliens sont les plus connus) ;
3. Aux Anthropiens (dont le fameux Pithécanthrope, aujourd'hui représenté par 7 individus, et le Sinanthrope sont les principaux).

C) Les faits d'ordre nouveau, c'est-à-dire dont la discussion n'a pas encore reçu dans la littérature la place qu'ils méritent, ou dont l'interprétation n'est pas encore définitive, c'est-à-dire :

4. La découverte, en Palestine principalement, d'hybrides, ou pseudo-hybrides, d'Hommes et d'Hominiens;
5. La révélation du groupe des Paranthropiens en Afrique du Sud;
6. Le curieux problème du Prot'homme de la région londonienne;
7. La reprise de la question du Pithécanthrope sur la base du dernier document (un maxiliaire) s''y rapportant.

D) Les singes anthropomorphes fossiles.

On notera que chacune des découvertes, dans chacune des catégories, a son propre paragraphe, ce qui rend l'exposé — et la recherche — extrêmement clairs.

Puis le texte proprement dit se termine par quelques pages évocatrices du tableau qu'offrait le globe au moment où, à l'âge tertiaire, il était en gestation de l'humanité.

Enfin, nous ne croyons pas qu'aucun autre ouvrage de paléontologie humaine ait jamais été suivi d'une si abondante bibliographie, dûment classée selon les catégories d'êtres auxquels les mémoires se rapportent. On sent là la patte du maître, dont même ses ennemis reconnaissent la puissante documentation.

Relevons encore un immense mérite de l'œuvre : le fait que, loin de s'appuyer sur les seules sources françaises, aujourd'hui insuffisantes pour une étude qui embrasse le globe, elle tient compte des mémoires originaux écrits en toutes langues. Les anthropologues et les préhistoriens de notre pays se voient ainsi munis du traité le plus complet et le plus nouveau qui soit sur l'Homme préhistorique et les Préhumains.

Gérard MAUGER.

INSTITUT D'ÉTUDE DES QUESTIONS JUIVES ET ETHNO-RACIALES

21, rue La Boétie, Paris (8e)

PROGRAMME DES COURS

Le mardi à 17 h. :

M. MONTANDON,
Ethno-raciologie judaïque

Le mardi à 18 h. :

M. MONTANDON (provisoirement)
Génétique et Eugénique

Le mercredi à 17 h. :

M. BERNARDINI,
Généalogie sociale

Le mercredi à 18 h. :

M. LAVILLE,
Judéocratie : Technique de l'intrusion juive dans la direction du pays

Le vendredi à 18 h. 30 :

M. VILLEMAIN,
Philosophie ethno-raciale : L'ethno-racisme et les doctrines spirituelles

Le samedi à 15 h. :

M. Jean HERITIER,
Les Juifs et l'ancienne France (des Mérovingiens à 1879)

L'Institut d'Etude des Questions Juives et Ethno-Raciales délivre un **Diplôme d'Assiduité** aux auditeurs qui ont suivi régulièrement deux cours au moins, pendant deux années scolaires, ou quatre cours au moins pendant une année scolaire.

Le Directeur : Prof. Dr. George MONTANDON...

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom et prénom .....

Titre ou qualité : .....

Adresse .....

Durée de l'Abonnement : .....

Ci-joint, chèque ou mandat de : .....

Tarif d'Abonnement : Un An (ou 12 Numéros) : 100 fr.
Six mois (ou 6 Numéros) : 55 fr.

Etant donné l'irrégularité des tirages, due aux circonstances actuelles, l'abonnement d'un an est compté pour **12 Numéros**, 6 mois **6 Numéros.**

L'Administrateur-Gérant : G. MAUGER. — Autorisation N° 332 Imprimerie Centrale du Croissant (Sté Nouvelle).